



Organisation
internationale
du Travail

unicef 

pour chaque enfant



TRAVAIL DES ENFANTS

ESTIMATIONS MONDIALES 2024, TENDANCES ET CHEMIN À SUIVRE



Ceci est un ouvrage en libre accès distribué sous licence Creative Commons Attribution 4.0 (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>). Les utilisateurs peuvent réutiliser, partager, adapter et se fonder sur l'œuvre originale, comme énoncé dans la licence. Le Bureau international du Travail (BIT) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) doivent être clairement mentionnés comme propriétaires conjoints de l'œuvre originale. L'utilisation des emblèmes ou des logotypes de l'OIT et de l'UNICEF n'est pas autorisée dans le cadre du travail des utilisateurs.

Citation suggérée: Organisation internationale du Travail et Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *Travail des enfants: Estimations mondiales 2024, tendances et chemin à suivre*, OIT et UNICEF, Genève et New York, 2025. Licence: CC BY 4.0.

Traductions – Dans le cas d'une traduction de cet ouvrage, la clause de non-responsabilité suivante doit être ajoutée à l'attribution: *La présente traduction n'a pas été établie par l'Organisation internationale du Travail (OIT) ni le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et ne doit pas être considérée comme une traduction officielle de l'OIT ou de l'UNICEF. L'OIT et l'UNICEF ne sont pas responsables du contenu ni de l'exactitude de cette traduction.*

Adaptations – Dans le cas d'une adaptation de ce travail, la clause de non-responsabilité suivante doit être ajoutée à l'attribution: *Adaptation d'une œuvre originale de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). La responsabilité des points de vue et des opinions exprimées dans l'adaptation incombe exclusivement à l'auteur ou aux auteurs de l'adaptation et n'est pas endossée par l'OIT ou l'UNICEF.*

Photographies de l'UNICEF – Les photographies de l'UNICEF sont protégées par des droits d'auteur et ne doivent être reproduites sur aucun support sans autorisation écrite préalable. Des autorisations peuvent être accordées sur demande pour une utilisation unique dans un contexte qui représente fidèlement la situation réelle et l'identité de tous les êtres humains représentés. Les photographies de l'UNICEF ne doivent pas être utilisées dans un contexte commercial; le contenu ne peut pas être modifié numériquement pour changer la signification ou le contexte; les actifs ne peuvent pas être archivés par une entité n'appartenant pas à l'UNICEF. Les demandes d'autorisation de reproduire des photographies de l'UNICEF doivent être adressées à la Division de la communication de l'UNICEF, 3 United Nations Plaza, New York 10017, États-Unis (courriel: nyhqdoc.permit@unicef.org).

Photo de couverture: © UNICEF/UNI701344/Rasnat

ISBN OIT: 978-92-2-042249-6 (imprimé); 978-92-2-042250-2 (PDF web)

ISBN UNICEF: 978-92-806-5683-1 (imprimé et PDF web)

Les désignations utilisées dans les publications de l'OIT et de l'UNICEF, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'OIT ou de l'UNICEF aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs, et leur publication ne signifie pas que l'OIT ou l'UNICEF souscrivent aux opinions qui y sont exprimées. La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part de l'OIT ou de l'UNICEF aucune appréciation favorable ou défavorable.

Fonds des Nations Unies pour l'enfance
Section des données et des analyses
Division des données, analyses, planification et surveillance
3 United Nations Plaza, New York, NY 10017, États-Unis
Téléphone: +1 212 326 7000
Courriel: data@unicef.org

Organisation internationale du Travail
Service des Principes et droits fondamentaux au travail
(FUNDAMENTALS)
Route des Morillons 4, 1211 Genève, Suisse
Téléphone: + 41 (0) 22 799 6862
Courriel: childlabour@ilo.org

Remerciements

Le présent rapport a été élaboré conjointement par l'OIT et l'UNICEF. Parmi les membres de l'équipe de base figuraient Federico Blanco (OIT), Claudia Cappa (UNICEF), Lorenzo Guarcello (OIT), Munkhbadar Jugder (UNICEF), Scott Lyon (OIT), Nicole Petrowski (UNICEF) et Elizabeth Weathersby (OIT). Le travail statistique, y compris l'élaboration de la méthodologie et des estimations, a été réalisé par Avichal Mahajan (OIT) et Roger Gomis (OIT) sous la supervision de Steven Kapsos (OIT). La préparation et l'analyse des données ont été effectuées par David Bescond (OIT), Federico Blanco (OIT), Claudia Cappa (UNICEF), Lorenzo Guarcello (OIT), Munkhbadar Jugder (UNICEF), Donika Limani (OIT), Nicole Petrowski (UNICEF) et Elizabeth Weathersby (OIT). Nous remercions en particulier Yves Perardel (OIT) pour son appui en qualité de responsable de la collection de microdonnées harmonisées du BIT.

De nombreux collègues de l'OIT et de l'UNICEF ont apporté des contributions et des commentaires précieux, en particulier Stephen Blight (UNICEF), Sophie De Coninck (OIT), Monica Darer (UNICEF), Martin Hahn (OIT), Claire La Hovary (OIT), Henrik Moller (OIT), Ben Smith (OIT) et Philippe Vanhuynegem (OIT).

La production de la version anglaise du rapport a été coordonnée par Claudia Cappa et Nicole Petrowski (UNICEF). Le rapport a été édité et revu par Gretchen Luchsinger, Lois Jensen et Alice Fogliata Cresswell et la conception graphique a été réalisée par Era Porth (tous consultants indépendants).

La production de la version française du rapport a été coordonnée par Liliana Castillo Rubio (OIT). La traduction française du rapport a été réalisée par Brigitte de Boüard (consultante indépendante) et validée par l'OIT. La conception graphique a été adaptée par Romy Kanashiro (consultante indépendante).





TABLE DES MATIÈRES

Le travail des enfants en bref	6
Introduction	10
Mesures et tendances actuelles	14
Mesures et tendances mondiales	15
Mesures et tendances régionales	20
Profil des enfants astreints au travail des enfants	26
Profil selon le groupe d'âge	27
Profil selon le sexe	29
Caractéristiques du travail des enfants	32
Secteurs d'activité économique	33
Travail dangereux	38
Travail des enfants et scolarisation	42
Le chemin à suivre	46
Annexes	52
Tableaux statistiques	54
Vue d'ensemble du cadre de mesure	59
Notes de fin	61

Le travail des enfants en bref

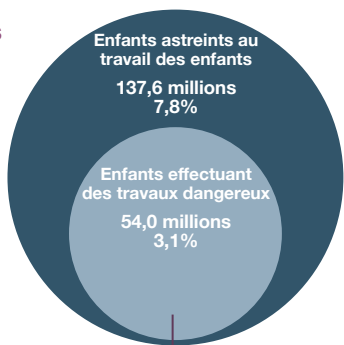




Situation actuelle

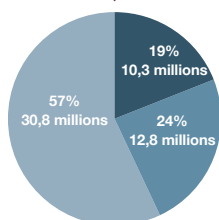
Le travail des enfants touche encore près de 138 millions d'enfants dans le monde; 54 millions d'entre eux effectuent des travaux dangereux

Nombre et pourcentage d'enfants âgés de 5 à 17 ans astreints au travail des enfants et effectuant des travaux dangereux



Des enfants de tous âges effectuent des travaux dangereux

Pourcentage et nombre d'enfants âgés de 5 à 17 ans effectuant des travaux dangereux, par âge



- 5-11 ans
- 12-14 ans
- 15-17 ans

Notes: Aux fins de mesure statistique, le travail dangereux comprend les activités économiques qualifiées de dangereuses et/ou les professions dangereuses et/ou les travaux exécutés pendant 43 heures ou plus par semaine. Les chiffres ayant été arrondis, le nombre d'enfants effectuant des travaux dangereux par âge ne correspond pas au total global.

L'agriculture est le secteur le plus touché par le travail des enfants, bien que la part relative qu'elle représente diminue avec l'âge des enfants

Répartition en pourcentage d'enfants âgés de 5 à 17 ans astreints au travail des enfants, par âge et par secteur d'activité économique

- Agriculture
- Industrie
- Services

5-11 ans



12-14 ans



15-17 ans



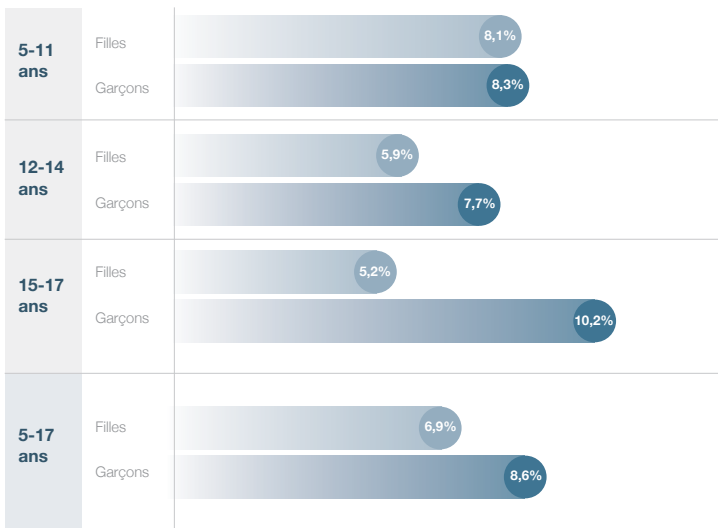
5-17 ans



Note: Les chiffres ayant été arrondis, la somme des totaux n'est pas égale à 100 pour cent.

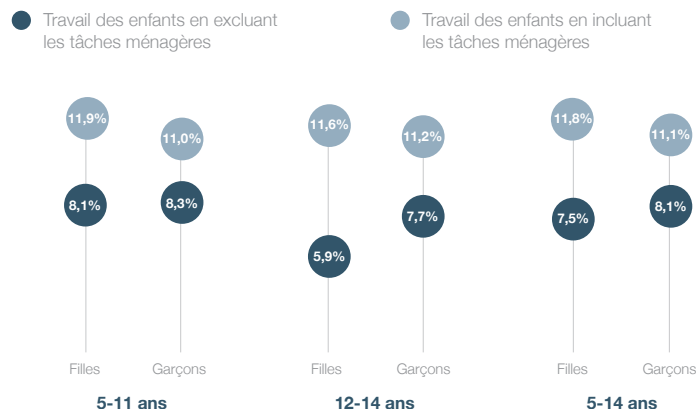
Avec l'âge, le travail des enfants devient progressivement plus courant chez les garçons que chez les filles

Pourcentage d'enfants âgés de 5 à 17 ans astreints au travail des enfants, par âge et par sexe



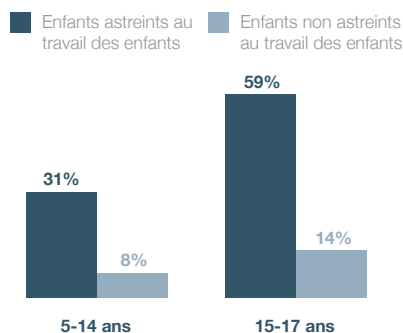
Si l'on tient compte des tâches ménagères, la proportion de filles astreintes au travail des enfants est légèrement supérieure à celle des garçons

Pourcentage d'enfants âgés de 5 à 14 ans astreints au travail des enfants (en excluant et en incluant les tâches ménagères exécutées pendant 21 heures ou plus par semaine), par âge et par sexe



Le travail des enfants augmente considérablement la probabilité qu'un enfant soit privé de la possibilité d'aller à l'école

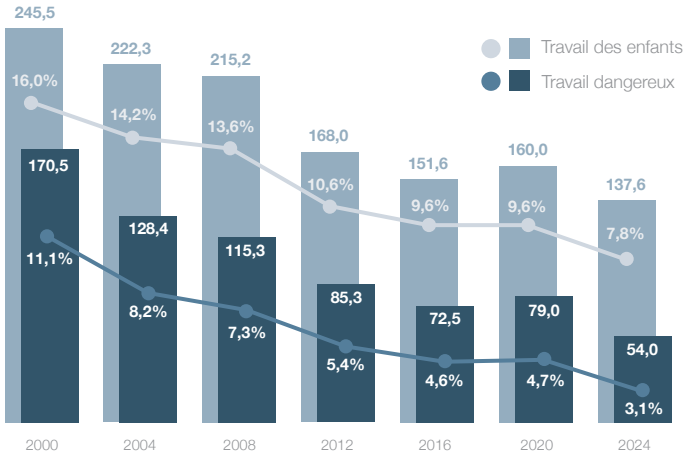
Pourcentage d'enfants âgés de 5 à 17 ans ne fréquentant pas l'école, par âge et situation au regard du travail des enfants



Tendances et projections

Au cours des quatre dernières années, le monde a repris le chemin du progrès pour mettre fin au travail des enfants

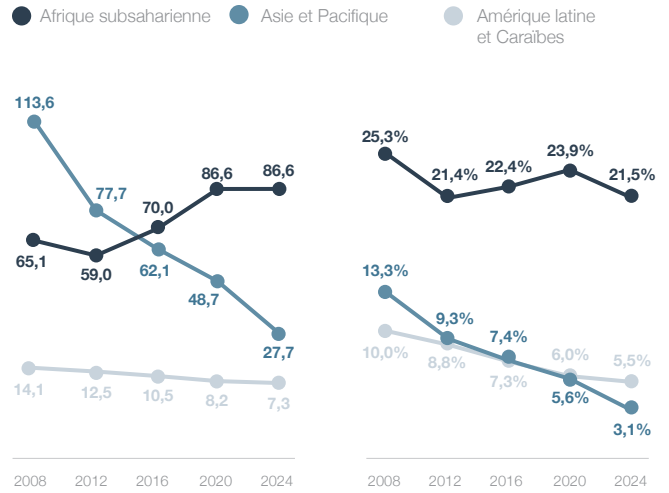
Nombre (en millions) et pourcentage d'enfants âgés de 5 à 17 ans astreints au travail des enfants et effectuant des travaux dangereux



Note: Aux fins de mesure statistique, le travail dangereux comprend les activités économiques qualifiées de dangereuses et/ou les professions dangereuses et/ou les travaux exécutés pendant 43 heures ou plus par semaine.

Toutes les régions ont progressé dans la lutte contre le travail des enfants depuis 2020

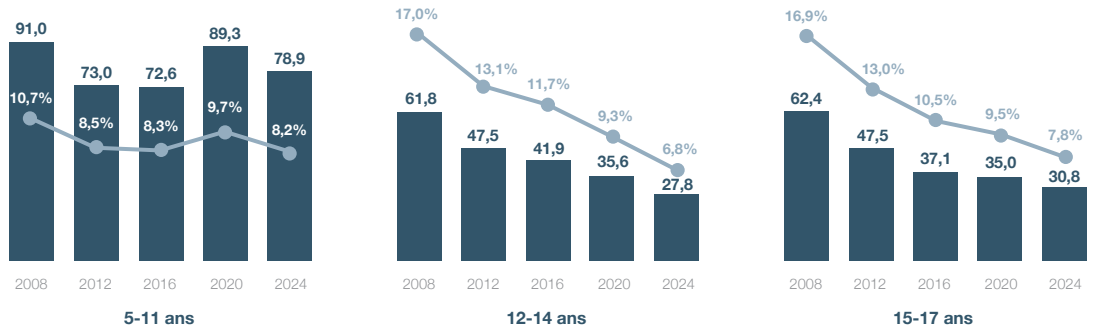
Nombre (en millions) et pourcentage d'enfants âgés de 5 à 17 ans astreints au travail des enfants, par région de l'OIT



Note: Ces chiffres correspondent aux regroupements régionaux utilisés pour les rapports de l'OIT. Nous ne disposons pas de données historiques comparables avant 2016 pour les autres régions.

Les progrès réalisés dans la lutte contre le travail des enfants ont été plus lents et plus inégaux chez les jeunes enfants

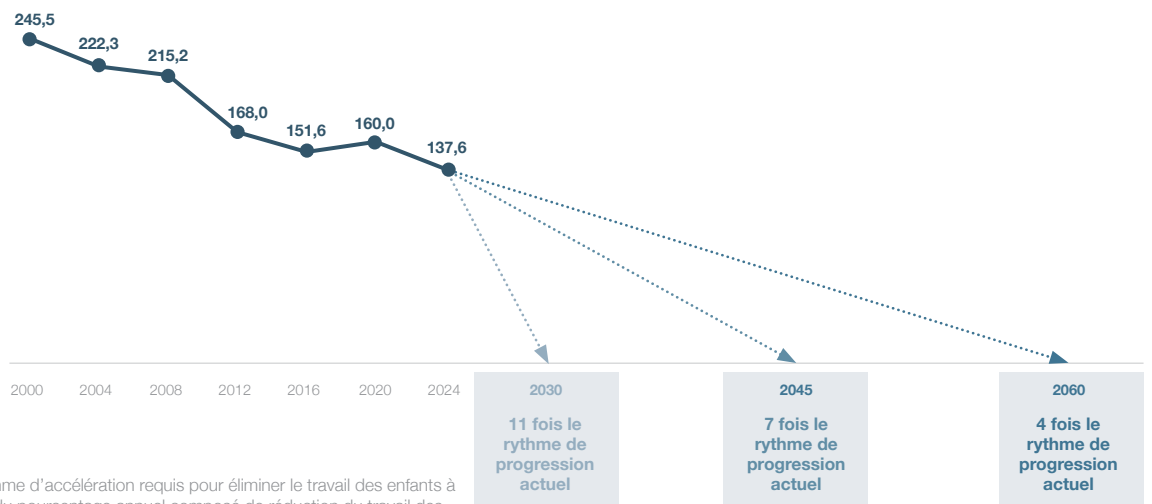
Nombre (en millions) et pourcentage d'enfants âgés de 5 à 17 ans astreints au travail des enfants, par âge



Note: Les chiffres ayant été arrondis, le nombre d'enfants astreints au travail des enfants par âge en 2024 ne correspond pas au total global.

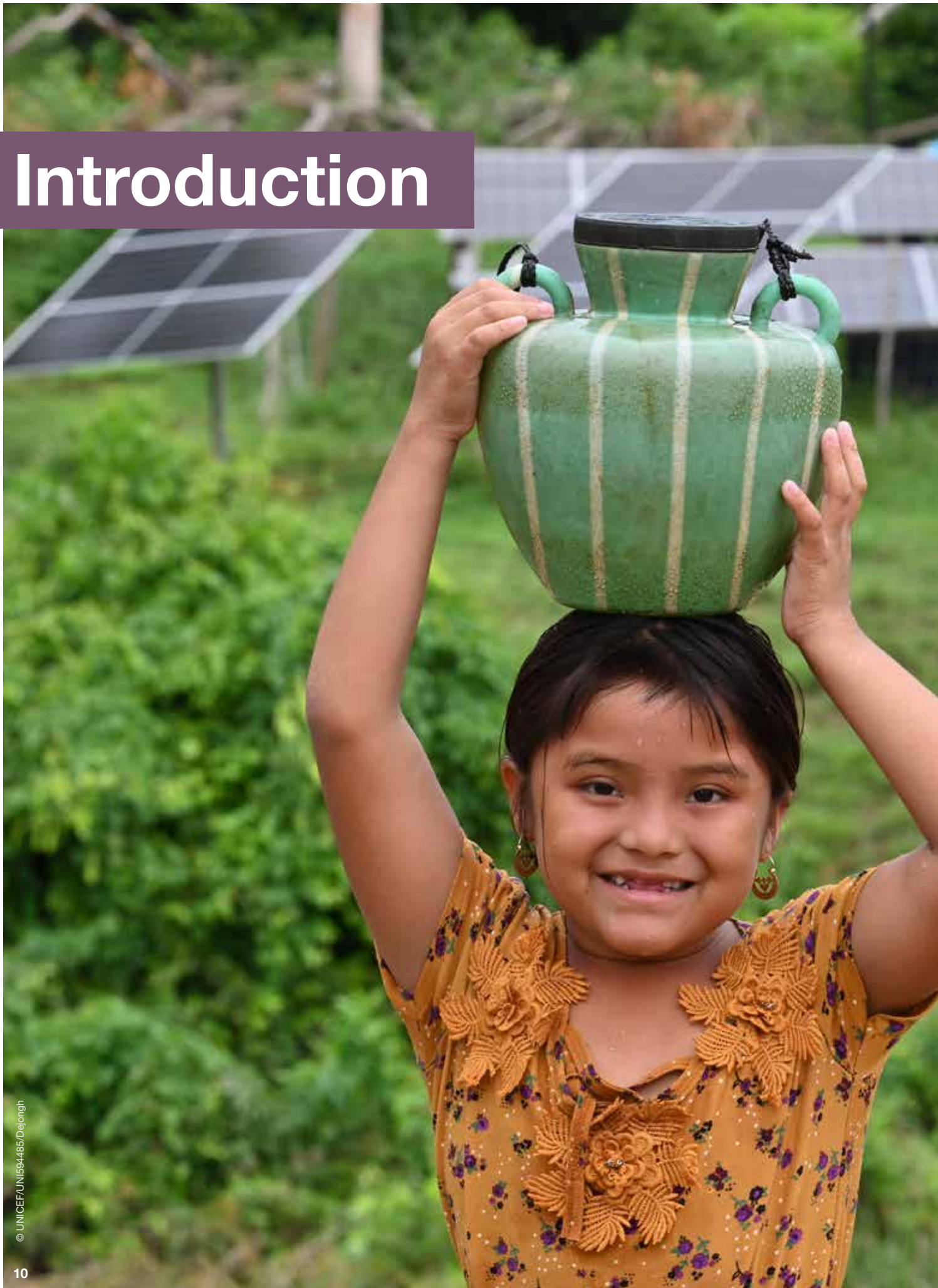
Malgré les progrès récents, la lutte contre le travail des enfants se poursuivra pendant des décennies si le rythme d'accélération n'augmente pas rapidement

Nombre (en millions) d'enfants âgés de 5 à 17 ans astreints au travail des enfants et rythme d'accélération requis pour éliminer le travail des enfants à différentes échéances



Note: Ces scénarios illustrent le rythme d'accélération requis pour éliminer le travail des enfants à différentes échéances, sur la base du pourcentage annuel composé de réduction du travail des enfants correspondant à l'écart entre les niveaux de prévalence enregistrés en 2020 et en 2024.

Introduction





L'élimination du travail des enfants est un droit de l'homme fondamental. Ce droit est inscrit dans la Déclaration de l'Organisation internationale du Travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail (1998), dans les conventions fondamentales de l'OIT¹ et dans la convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. L'ensemble de ces instruments juridiques traduit un consensus mondial selon lequel aucun enfant ne devrait être astreint à un travail qui constitue une atteinte à sa santé, entrave son développement ou compromet ses perspectives d'avenir. La réalisation de ce droit fondamental est à la fois une obligation juridique et une condition essentielle pour bâtir une société plus juste et inclusive, notamment à l'égard de ses membres les plus jeunes et les plus vulnérables.

En 2015, le monde a promis d'éliminer le travail des enfants d'ici à 2025, conformément à la cible 8.7 des Objectifs de Développement durable (ODD). Ce délai est en train de prendre fin. Mais pas le travail des enfants. Aujourd'hui, près de 138 millions d'enfants sont encore astreints au travail des enfants dans le monde.

Si l'élimination du travail des enfants demeure une mission inachevée, certains faits nouveaux sont cependant encourageants. Après la hausse inquiétante du travail des enfants révélée par les estimations mondiales de 2020, la dégradation tant redoutée au lendemain de la pandémie de COVID-19 ne s'est pas matérialisée, et le monde a repris une trajectoire de progrès. Aujourd'hui, le nombre d'enfants astreints au travail des enfants a baissé d'au moins 20 millions par rapport à 2020, et de plus de 100 millions par rapport à 2000, alors que la population mondiale d'enfants a augmenté de 230 millions au cours de la même période².

Pourtant, un examen plus approfondi de la situation actuelle et de l'évolution des tendances révèle un certain nombre de préoccupations particulières. La prévalence du travail dangereux est toujours importante, même parmi les enfants qui n'ont pas atteint l'âge minimum d'admission à l'emploi. Un recul a bien été enregistré au cours des quatre dernières années concernant les très jeunes enfants astreints au travail des enfants, mais ce résultat encourageant n'a pas suffi à regagner le terrain perdu: le nombre total d'enfants âgés de 5 à 11 ans astreints au travail des enfants demeure plus élevé qu'en 2012. En Afrique subsaharienne, des progrès louables ont été accomplis pour réduire la prévalence du travail des enfants, mais vu la croissance rapide de la population d'enfants, les cas de travail des enfants n'ont pas diminué sur cette région. Dans les pays en situation de crise et de fragilité, dont le nombre ne cesse d'augmenter, le taux de travail des enfants est plus du double de la moyenne mondiale.

Ce rapport offre une vue d'ensemble des caractéristiques et tendances du travail des enfants, une description de l'évolution du profil des enfants astreints au travail des enfants et de la nature du travail des enfants, un recensement des régions où sa pratique est plus courante, ainsi qu'une analyse de l'incidence du travail des enfants sur la scolarisation. Le rapport se termine par une réflexion sur le chemin à suivre³.



Définitions statistiques

Trois principales normes internationales relatives aux droits de l'homme et aux droits du travail – la convention relative aux droits de l'enfant, la convention (n° 138) de l'OIT sur l'âge minimum d'admission à l'emploi et la convention (n° 182) de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants, universellement ratifiée – fixent les limites juridiques du travail des enfants et constituent les bases des actions nationales et internationales requises pour y mettre fin. En 2008, la 18^e Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST) a approuvé une résolution sur les statistiques du travail des enfants qui traduit ces normes juridiques en termes statistiques à des fins de mesure⁴. Les concepts et définitions statistiques qui sous-tendent les estimations de 2024 sont conformes à cette résolution.

Le travail des enfants comprend les activités que les enfants sont trop jeunes pour effectuer et/ou celles qui, par leur nature ou les conditions dans lesquelles elles sont exercées, sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité des enfants. En termes plus techniques, le travail des enfants englobe le travail effectué par des enfants dans tout type d'emploi, à deux exceptions importantes: les travaux légers autorisés pour les enfants appartenant au groupe d'âge prévu à cet effet; et les travaux qui ne sont pas classés parmi les pires formes de travail des enfants, en particulier le travail dangereux, pour les enfants ayant dépassé l'âge minimum d'admission à l'emploi. Une définition statistique plus large du travail des enfants

englobe les services dangereux non rémunérés aux ménages, communément appelés «tâches ménagères dangereuses».

L'emploi comprend toute forme de production commerciale ainsi que certains types de production non commerciale (principalement la production de biens, tels que les produits agricoles destinés à un usage personnel). Il inclut le travail dans l'économie formelle et informelle, à l'intérieur et à l'extérieur de l'environnement familial, effectué contre rémunération ou avantage (en espèces ou en nature, à temps partiel ou à plein temps), ainsi que le travail domestique effectué pour un employeur (avec ou sans rémunération) en dehors du foyer de l'enfant.

Le concept de **travaux légers autorisés** découle de l'article 7 de la convention n° 138, selon lequel la législation ou la réglementation nationales peuvent autoriser l'emploi de personnes à partir de l'âge de 13 ans (ou de 12 ans dans les pays qui ont fixé à 14 ans l'âge minimum général d'admission à l'emploi) à des travaux légers qui ne soient pas susceptibles de porter préjudice à leur santé ou à leur développement. Ils ne doivent pas non plus limiter la fréquentation scolaire, la participation à des programmes d'orientation ou de formation professionnelle, ni la capacité à bénéficier de l'instruction. Aux fins de mesure statistique, dans le présent rapport, les travaux légers comprennent les emplois et les travaux non dangereux de moins de

14 heures par semaine effectués par des enfants âgés de 12 à 14 ans.

Les **pires formes de travail des enfants** sont celles appartenant à l'une des catégories prévues à l'article 3 de la convention n° 182 de l'OIT. Elles comprennent toutes les formes d'esclavage ou pratiques analogues, telles que la vente et la traite des enfants, la servitude pour dettes et le servage, ainsi que le travail forcé ou obligatoire, y compris le recrutement forcé ou obligatoire des enfants en vue de leur utilisation dans des conflits armés; l'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant à des fins de prostitution, de production de matériel pornographique ou de spectacles pornographiques; l'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant aux fins d'activités illicites, notamment pour la production et le trafic de stupéfiants, tels que les définissent les conventions internationales pertinentes; et les travaux qui, par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité des enfants.

Le **travail dangereux** comprend les travaux qui, par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité des enfants. Lorsqu'un pays ratifie les conventions n° 138 et n° 182 de l'OIT, il s'engage à dresser sa propre liste de travaux dangereux. Chaque pays établit sa propre liste après consultation des organisations d'employeurs et de travailleurs, mais la Recommandation (n° 190) de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants, 1999, qui complète la convention n° 182, demande instamment la prise en compte des travaux qui exposent les enfants à des sévices physiques, émotionnels ou sexuels, les travaux qui s'effectuent sous terre, sous l'eau, à des hauteurs dangereuses ou dans des espaces confinés avec des machines, du matériel et des outils dangereux, ou qui impliquent la manutention ou le transport à bras de lourdes charges, les travaux dans un environnement malsain qui peut, par exemple, exposer les enfants à des substances, des agents ou des procédés dangereux ou à des conditions de température, des niveaux sonores ou des vibrations préjudiciables à leur santé, et les travaux dans des conditions particulièrement difficiles pendant de longues heures ou la nuit ou qui ne permettent pas

de rentrer chez soi chaque jour. Aux fins de mesure statistique, dans le présent rapport, le travail dangereux comprend celui effectué dans des industries et/ou des professions dangereuses désignées et/ou qui s'étend sur 43 heures ou plus par semaine.

Le travail dangereux effectué par des enfants est souvent traité comme un indicateur des pires formes de travail des enfants pour deux raisons. Premièrement, il est encore difficile de trouver des données nationales fiables sur les pires formes de travail des enfants autres que le travail dangereux. Deuxièmement, les enfants effectuant des travaux dangereux représentent l'immense majorité des enfants concernés par les pires formes de travail des enfants.

Les **services non rémunérés aux ménages, ou tâches ménagères**, désignent les services que les enfants fournissent sans rémunération à leur propre ménage. Ces activités comprennent les soins aux membres du ménage, le nettoyage et les petites réparations ménagères, le lavage et le repassage des vêtements, et le transport ou l'accompagnement, aller-retour, des membres de la famille à l'école et au travail. En termes plus techniques, ces tâches constituent une forme de production «non économique» et ne sont pas prises en compte dans le Système de comptabilité nationale des Nations Unies, qui représente l'ensemble des directives internationalement acceptées pour mesurer l'activité économique nationale.

Les **services dangereux non rémunérés aux ménages** désignent les services que les enfants fournissent sans rémunération à leur propre ménage et qui impliquent de longues heures de travail, un environnement malsain, des équipements non sécurisés, des charges lourdes et/ou des lieux dangereux. Aux fins de mesure statistique, lorsque les tâches ménagères sont incluses dans le calcul du travail des enfants dans le présent rapport, les tâches ménagères dangereuses se réfèrent à celles effectuées pendant 21 heures ou plus par semaine par des enfants n'ayant pas atteint l'âge minimum général d'admission à l'emploi (moins de 15 ans)⁵. Cette définition élargie est utilisée exclusivement pour analyser les différences relatives au travail des enfants selon le sexe.

Mesures et tendances actuelles





MESURES ET TENDANCES MONDIALES

Près de 138 millions d'enfants – 59 millions de filles et 78 millions de garçons⁶ – sont astreints au travail des enfants, soit presque 8 pour cent des enfants du monde entier⁷. Parmi eux, 54 millions, soit environ 4 enfants astreints au travail des enfants sur 10, effectuent des travaux dangereux susceptibles de nuire à leur santé, à leur sécurité ou à leur moralité.

La lutte mondiale contre le travail des enfants est loin d'être terminée. Lors de l'adoption des ODD, la communauté internationale s'est engagée à mettre fin au travail des enfants d'ici à 2025. Il est maintenant évident que cet objectif ambitieux est hors de portée. Nous savons également que la persistance du travail des enfants compromet les chances de réussite de beaucoup d'autres ODD fixés par la communauté internationale. En effet, le travail des enfants empêche les enfants de poursuivre leur scolarité (ODD 4), perpétue les cycles intergénérationnels de pauvreté (ODD 1) et alimente les inégalités (ODD 10). Il contribue aussi à ralentir la croissance économique (ODD 8) en limitant la productivité de la main-d'œuvre et l'innovation. Il nuit à la santé et au bien-être (ODD 3), tant pendant l'enfance qu'à l'âge adulte. Dans les chaînes d'approvisionnement, le recours au travail des enfants compromet les efforts déployés en faveur d'une production éthique et durable (ODD 12), au détriment des entreprises et des consommateurs. L'élimination du travail des enfants n'est pas seulement un impératif d'ordre juridique et éthique: c'est aussi une priorité essentielle pour atteindre les ODD et assurer une prospérité économique durable.

Pourtant, la reprise des progrès dans la lutte contre le travail des enfants dans le monde est bien là. Entre 2020 et 2024, le nombre d'enfants astreints au travail des enfants dans le monde a baissé de plus de 20 millions et même de 25 millions dans le cas des enfants effectuant des travaux dangereux. La prévalence du travail des enfants a baissé de près de 2 points de pourcentage lors de la même période. Cette progression est très encourageante, particulièrement à la lumière de l'augmentation du nombre d'enfants astreints au travail des enfants enregistrée au cours de la période antérieure de quatre années, de 2016 à 2020. La dégradation socioéconomique tant redoutée au lendemain de la pandémie de COVID-19 ne s'est pas matérialisée, et le monde a repris une trajectoire de progrès. Il est également encourageant de constater que ces progrès sont généralisés, même si dans certaines parties du monde, les enfants sont toujours plus exposés au risque de travail des enfants (*voir encadré 1*).

Grâce au recul du travail des enfants enregistré ces quatre dernières années, le nombre total d'enfants astreints au travail des enfants a diminué de plus de 100 millions depuis l'an 2000. Cette baisse a eu lieu malgré une hausse globale de la population mondiale d'enfants âgés de 5 à 17 ans au cours de la même période.

La situation s'améliore, mais à un rythme encore trop lent. Pour atteindre la cible 8.7 des ODD d'ici à 2030, qui constitue un objectif central des ODD, il faudrait accélérer les progrès à un rythme 11 fois supérieur à celui observé ces quatre dernières années. Pour atteindre cette cible d'ici à 2045, le rythme devrait être multiplié par sept. Même en reportant l'échéance à 2060, il faudrait progresser quatre fois plus vite. Le constat est sans appel: il faudra agir très vite et à grande échelle pour que l'objectif de l'élimination du travail des enfants soit à notre portée.

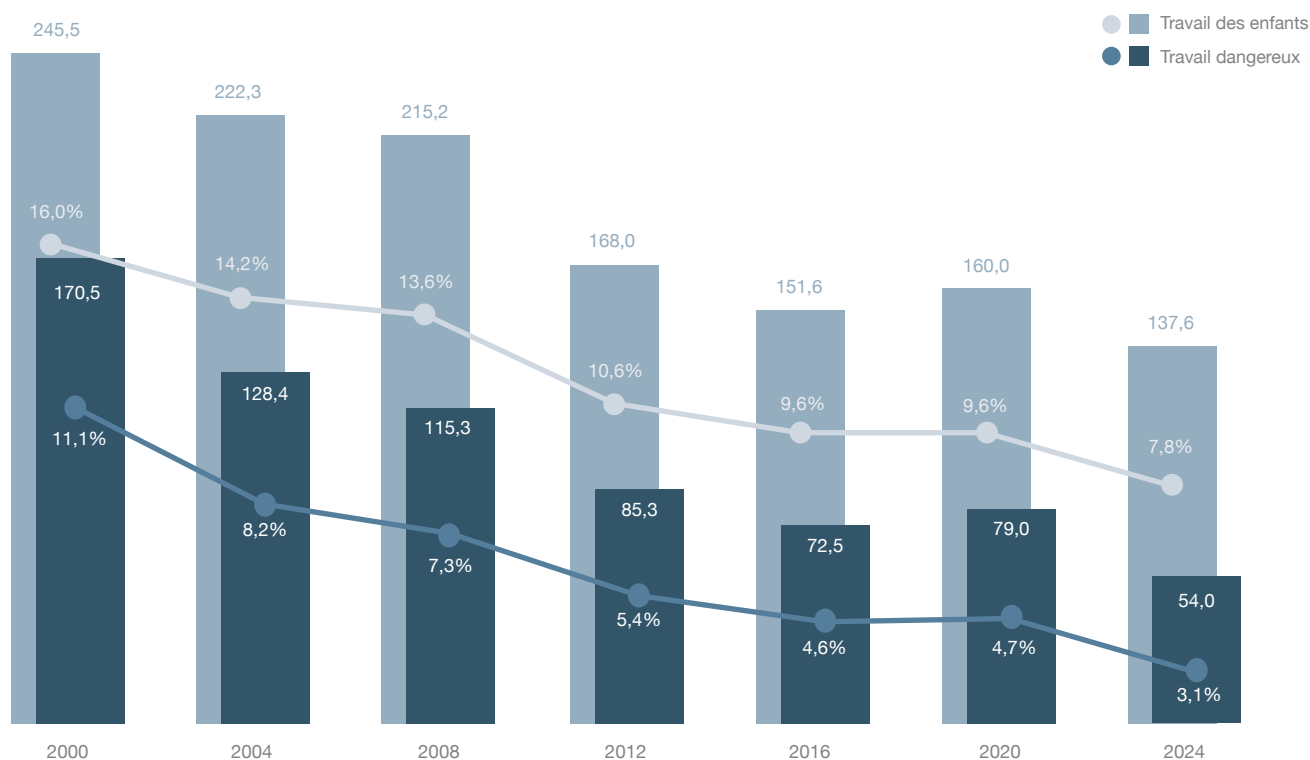
Le travail des enfants touche encore près de 138 millions d'enfants dans le monde; 54 millions d'entre eux effectuent des travaux dangereux

Figure 1. Nombre et pourcentage d'enfants âgés de 5 à 17 ans astreints au travail des enfants et effectuant des travaux dangereux



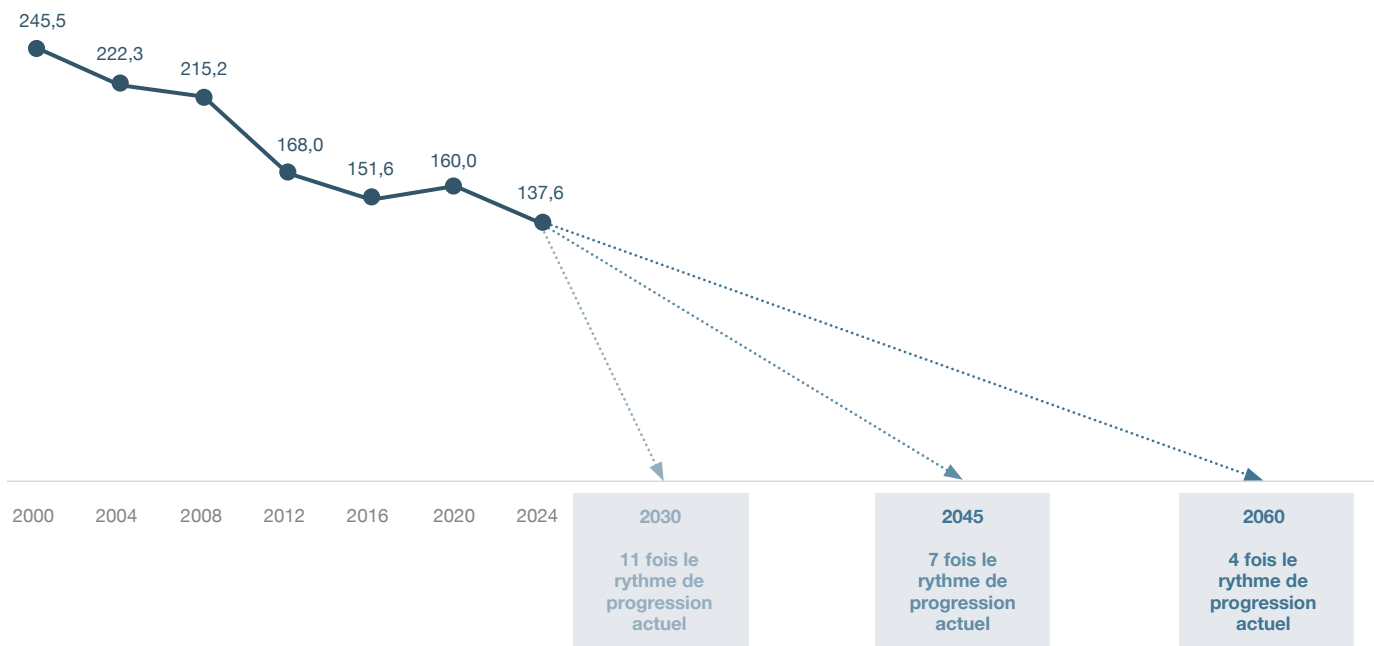
Au cours des quatre dernières années, le monde a repris le chemin du progrès pour mettre fin au travail des enfants

Figure 2. Nombre (en millions) et pourcentage d'enfants âgés de 5 à 17 ans astreints au travail des enfants et effectuant des travaux dangereux



Malgré les progrès récents, la lutte contre le travail des enfants se poursuivra pendant des décennies si le rythme d'accélération n'augmente pas rapidement

Figure 3. Nombre (en millions) d'enfants âgés de 5 à 17 ans astreints au travail des enfants et rythme d'accélération requis pour éliminer le travail des enfants à différentes échéances



Note: Consultez l'annexe pour plus de détails sur les méthodes de projection.





Où la pratique du travail des enfants est-elle la plus courante?

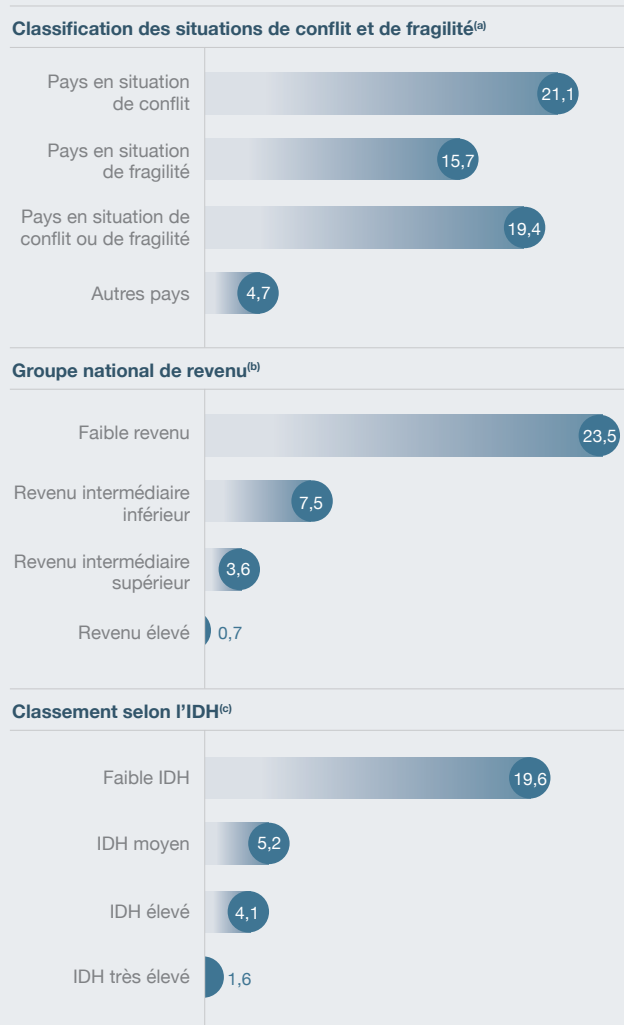
Dans les zones de conflit, la prévalence du travail des enfants atteint 21 pour cent – pourcentage au moins quatre fois plus élevé que dans les pays qui ne sont pas en situation de conflit ou de fragilité (5 pour cent). Même dans les pays où il n’y a pas de conflit actif, mais qui sont caractérisés par une gouvernance faible ou d’autres sources de fragilité institutionnelle ou sociale, la prévalence du travail des enfants demeure élevée, à 16 pour cent.

Par ailleurs, les conditions économiques influent sur l’évolution du travail des enfants: à mesure que le revenu national augmente, la pratique du travail des enfants diminue fortement. Dans les pays à faible revenu, près du quart de tous les enfants sont astreints au travail des enfants, contre moins de 1 pour cent dans les pays à revenu élevé – un écart de plus de 1 à 30. Toutefois, cela ne signifie pas pour autant que la pratique du travail des enfants soit concentrée dans les pays à faible revenu. Au contraire, en raison de la taille plus importante de la population sous-jacente, il y a beaucoup plus d’enfants astreints au travail des enfants dans les pays à revenu intermédiaire inférieur et à revenu intermédiaire supérieur (78,4 millions) que dans les pays à faible revenu (57,7 millions).

De même, la prévalence du travail des enfants est plus élevée là où le développement humain est insuffisant. Dans les pays dont l’indice de développement humain (IDH) – une mesure composite du développement social et économique – est faible, la prévalence du travail des enfants atteint 20 pour cent. Dans les pays dont l’IDH est très élevé, la prévalence du travail des enfants se limite à 2 pour cent.

Ces caractéristiques sont de précieux éléments d’information, mais les corrélations constatées ne se traduisent pas nécessairement par des liens de cause à effet. Le travail des enfants est fortement corrélé aux situations de conflit, de fragilité, de pauvreté et de faible développement humain, mais les liens de cause à effet entre ces facteurs sont complexes et d’autres causes profondes entrent souvent en jeu. Cela dit, les faits mettent en évidence le recul constant de la pratique du travail des enfants à mesure qu’un pays devient plus stable, prospère et équitable.

Figure 4. Pourcentage d’enfants âgés de 5 à 17 ans astreints au travail des enfants, par classification des situations de conflit et de fragilité, catégorie de revenu national et classement selon l’IDH



Notes: a) Selon la Classification révisée des situations de fragilité et de conflit pour la Stratégie du Groupe de la Banque mondiale, les pays fragiles sont définis comme étant ceux qui ont au moins une des caractéristiques suivantes: i) l’environnement institutionnel et politique le plus faible (tel que mesuré à l’aide d’un ensemble de 16 critères regroupés en quatre catégories – gestion économique, politiques structurelles, politiques d’inclusion et d’équité sociales, gestion et institutions du secteur public); ii) la présence d’une opération de maintien de la paix des Nations Unies, qui est l’expression d’une décision de la communauté internationale selon laquelle un investissement important est nécessaire pour maintenir la paix et la stabilité dans la région; ou iii) la traversée des frontières par 2 000 personnes par groupe de 100 000 personnes qui sont considérées par la communauté internationale comme des réfugiés ayant besoin d’une protection internationale, ce qui est l’indice d’une crise politique ou sécuritaire majeure. Les pays qui remplissent ces critères et qui sont également engagés dans un conflit de moyenne ou haute intensité ne sont pas pris en compte, car ils se trouvent dans une situation plus grave que simplement fragile. b) Les pays à faible revenu sont définis comme étant ceux dont le PIB par habitant était de 1 145 \$ ou moins en 2023; les pays à revenu intermédiaire inférieur sont ceux dont le PIB par habitant se situe entre 1 146 \$ et 4 515 \$; les pays à revenu intermédiaire supérieur sont ceux dont le PIB par habitant se situe entre 4 516 \$ et 14 005 \$; les pays à revenu élevé sont ceux dont le PIB par habitant se chiffre à plus de 14 005 \$. Les calculs sont basés sur la méthode Atlas de la Banque mondiale. c) Les pays sont regroupés en quatre catégories selon le classement de l’IDH de 2022 qui est basé sur des mesures du niveau d’instruction, de santé et de revenu. Ces catégories sont les suivantes: très élevé (0,800 ou plus), élevé (0,700–0,799), moyen (0,550–0,699) et faible (moins de 0,550).



MESURES ET TENDANCES RÉGIONALES⁸

Des écarts importants d'une région à l'autre persistent concernant le nombre et la proportion d'enfants astreints au travail des enfants. C'est en Afrique subsaharienne que le nombre d'enfants astreints au travail des enfants est de loin le plus élevé – 87 millions – soit près des deux tiers de la population totale dans le monde. L'Asie centrale et du Sud-Est est au deuxième rang avec 17 millions d'enfants astreints au travail des enfants. C'est également en Afrique subsaharienne que la prévalence du travail des enfants est la plus élevée (22 pour cent). L'Afrique du Nord et l'Asie occidentale arrivent loin derrière en deuxième position, avec une prévalence de 8 pour cent.

Les récents progrès dans la lutte contre le travail des enfants ont été généralisés. Toutes les régions en ont bénéficié. Les progrès ont été particulièrement marqués dans la région Asie et Pacifique, où la prévalence du travail des enfants a diminué de près de moitié et le nombre d'enfants astreints au travail des enfants a diminué de 43 pour cent depuis 2020. La région Amérique latine et Caraïbes a enregistré une baisse relative de 8 pour cent du taux de prévalence, ce qui s'est traduit par une diminution de 11 pour cent en nombres absolus. En Afrique subsaharienne, après huit ans de hausse de la prévalence du travail des enfants, la tendance s'est inversée, et la prévalence a diminué de 10 pour cent depuis 2020, pour revenir au niveau de 2012. Toutefois, du fait de la croissance démographique dans cette région, le nombre total d'enfants astreints au travail des enfants est demeuré inchangé ces quatre dernières années.

La plupart des régions pourraient parvenir à éliminer totalement, ou presque, le travail des enfants au cours des prochaines décennies. Si cette tendance se confirme, ce fléau serait alors concentré de manière quasi exclusive en Afrique subsaharienne. Si les taux de prévalence demeurent les mêmes qu'aujourd'hui, le nombre d'enfants astreints au travail des enfants en Afrique subsaharienne pourrait continuer d'augmenter, dépassant les 100 millions après 2030, en raison de la croissance démographique prévue. En revanche, dans les régions Asie et Pacifique et Amérique latine et Caraïbes, dont les populations diminuent, le nombre d'enfants astreints au travail des enfants devrait diminuer, même si les taux de prévalence demeurent inchangés. En Afrique subsaharienne, si la baisse de la prévalence se poursuit au rythme record actuel, le nombre d'enfants astreints au travail des enfants pourrait diminuer de moitié, soit de 59 millions, d'ici à 2060.

Si les progrès réalisés récemment en Asie et Pacifique se poursuivent au même rythme, le travail des enfants pourrait y être totalement éliminé d'ici à 2050. La région Amérique latine et Caraïbes, qui progresse plus lentement, devra passer à la vitesse supérieure pour que l'objectif de l'élimination du travail des enfants d'ici à 2060 soit à sa portée.

Des trajectoires démographiques radicalement différentes sont à l'origine des tendances régionales relatives au travail des enfants. Ainsi, en Afrique subsaharienne, la prévalence du travail des enfants a diminué récemment, alors même que la population d'enfants est en hausse constante. La croissance démographique exerce une forte pression sur les services essentiels, comme l'éducation et la protection sociale, qui sont les moteurs de la lutte contre le travail des enfants. Par exemple, entre 2024 et 2050, il faudra environ 80 millions de places supplémentaires à l'école compte tenu de la hausse du nombre d'enfants en âge de fréquenter l'école primaire⁹. En raison de l'augmentation du nombre d'enfants à charge, davantage de familles font face à des difficultés économiques et le risque de travail des enfants s'en trouve renforcé, en particulier chez les ménages dont les revenus sont faibles et irréguliers. À l'avenir, comme les taux de fertilité commencent à décliner en Afrique subsaharienne et que la région amorce sa transition démographique, une part grandissante de la population se joindra à la main-d'œuvre adulte. À condition d'être mise à profit par des investissements dans l'éducation et les possibilités de travail décent, cette transition pourrait au fil du temps stimuler la croissance économique, donner lieu à un dividende démographique et réduire la nécessité du recours au travail des enfants.

Dans les régions Asie et Pacifique et Amérique latine et Caraïbes, le recul en termes absolus du travail des enfants s'aligne sur la tendance à la baisse de la population d'enfants. Une forte baisse de la fertilité et la transition démographique qui a suivi s'est traduite par un allègement de la charge de l'éducation et d'autres services à l'enfance, ce qui a facilité l'extension de la protection sociale et des mesures de lutte contre le travail des enfants.

Les différences régionales concernant la performance économique depuis 2000 ont influé sur les tendances relatives au travail des enfants. Ainsi, en Asie et Pacifique, le recul rapide du travail des enfants s'est produit alors que certains pays de la région étaient en plein

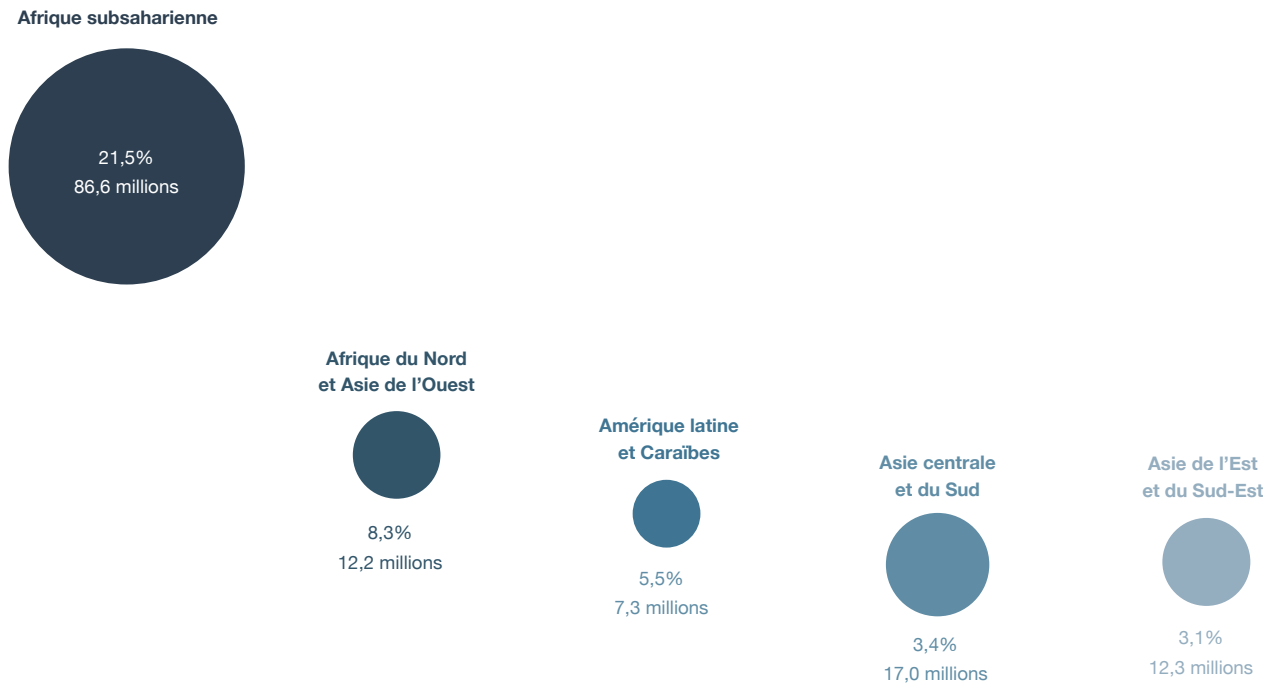
essor: le PIB par habitant a presque triplé pour passer de 6 200 \$ É.-U. environ en 2000 à près de 17 000 \$ É.-U. en 2024. Les pays de l'Amérique latine et des Caraïbes ont enregistré une croissance plus modeste: étant donné qu'il était déjà nettement plus élevé au départ, le PIB par habitant a tout de même atteint près de 20 000 \$ É.-U. en 2024 – ce qui situe la région dans la catégorie des pays à revenu élevé selon le classement de la Banque mondiale¹⁰. Les revenus ont également bien augmenté dans les pays d'Afrique subsaharienne, mais à un rythme plus lent et sachant qu'ils étaient beaucoup plus modestes au départ, et l'écart avec les autres régions s'est donc creusé sur ce plan.

La croissance économique a permis de bien progresser dans la lutte contre la pauvreté dans les trois régions précitées. Cette tendance est particulièrement marquée en Asie et Pacifique, où la pauvreté a diminué de 80 pour cent entre 2008 et 2024. L'Afrique subsaharienne a enregistré une baisse plus modeste mais néanmoins significative de 20 pour cent de la pauvreté au cours de la même période. Cependant, étant donné que le taux de pauvreté y était très élevé auparavant, il demeure supérieur à celui des autres régions.

La scolarisation et la protection sociale sont deux des moyens de défense les plus efficaces contre le travail des enfants, et les trois régions précitées ont progressé sur ces deux fronts. Les taux d'achèvement de l'enseignement primaire, qui reflètent à la fois l'accès à l'école et la rétention scolaire, ont augmenté régulièrement, bien que de fortes disparités subsistent d'une région à l'autre. En 2024, moins de 6 pour cent des enfants ne terminaient pas l'école primaire en Asie et Pacifique et en Amérique latine et Caraïbes, contre environ 30 pour cent en Afrique subsaharienne. La protection sociale de l'enfance – étroitement liée au recul du travail des enfants¹¹ – a également progressé, bien que de manière inégale, et aucune région n'est sur le point de concrétiser une protection universelle. Dans la région Amérique latine et Caraïbes, grâce à des investissements de longue durée, le pourcentage d'enfants bénéficiant d'une protection sociale est passé d'environ 33 pour cent en 2009 à plus de 44 pour cent en 2023. Au cours de la même période, les régions Asie et Pacifique et Afrique subsaharienne ont presque doublé leur taux de couverture. Toutefois, partant de niveaux initialement très faibles, elles demeurent encore loin de l'objectif de la protection sociale universelle.

L'Afrique subsaharienne demeure la région où la prévalence et le nombre d'enfants astreints au travail des enfants sont les plus élevés

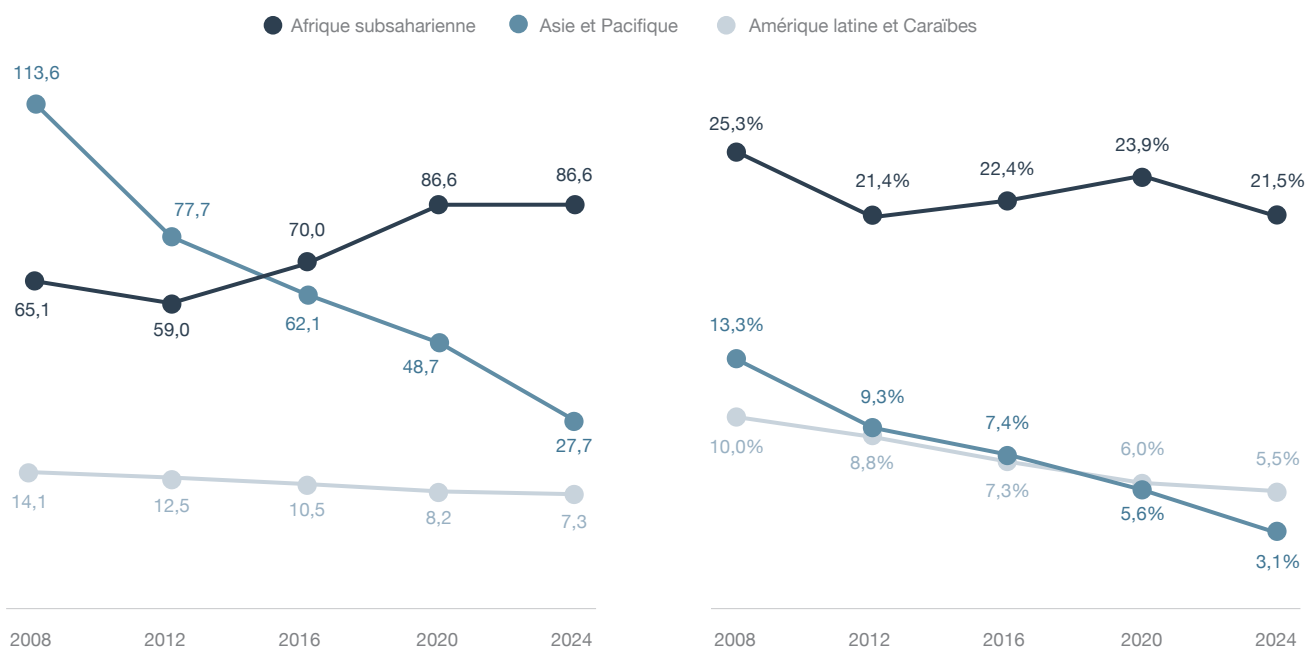
Figure 5. Pourcentage et nombre (en millions) d'enfants âgés de 5 à 17 ans astreints au travail des enfants, par région ODD



Notes: La figure montre les groupements régionaux utilisés pour les rapports sur les ODD. L'Océanie a été omise en raison de la faible couverture des données. Ainsi, la somme des diverses valeurs régionales ne correspond pas au total mondial.

Toutes les régions ont progressé dans la lutte contre le travail des enfants depuis 2020

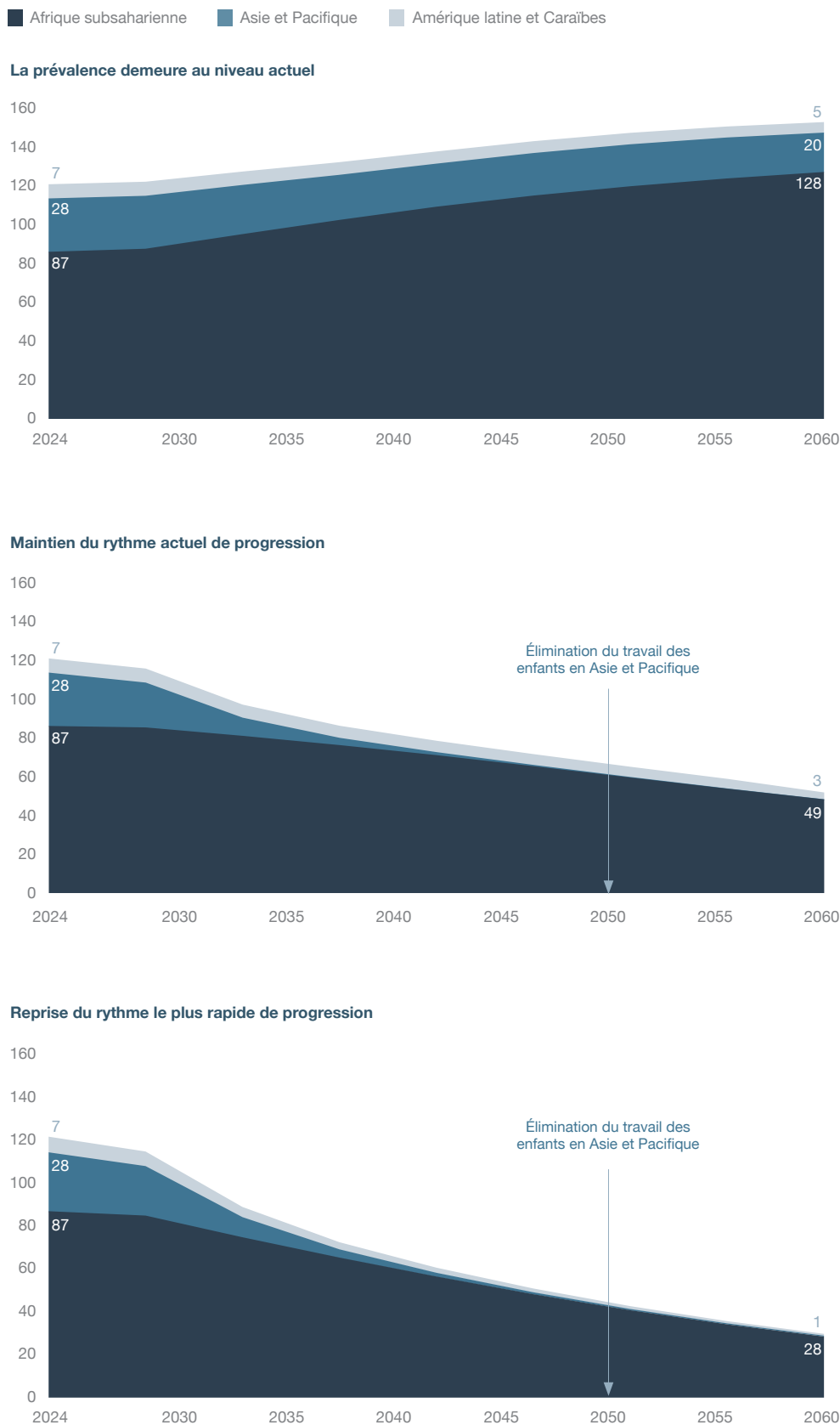
Figure 6. Nombre (en millions) et pourcentage d'enfants âgés de 5 à 17 ans astreints au travail des enfants, par région de l'OIT



Notes: Ces figures montrent les groupements régionaux utilisés pour les rapports de l'OIT. Nous ne disposons pas de données historiques comparables antérieures à 2016 pour les autres régions.

Le travail des enfants pourrait se concentrer encore plus fortement en Afrique subsaharienne au cours des prochaines décennies

Figure 7. Nombre (en millions) d'enfants âgés de 5 à 17 ans astreints au travail des enfants, observé et prévu, par région de l'OIT



Comment interpréter les prévisions régionales

Les scénarios de projection par région s'appuient sur les tendances actuelles. Ils montrent les nombres prévus d'enfants astreints au travail des enfants à l'avenir dans différentes conditions.

La prévalence demeure au niveau actuel:

Ce scénario montre ce qui pourrait se produire si la prévalence régionale demeurait au niveau actuel (c'est-à-dire au niveau de 2024). Il illustre l'incidence des tendances démographiques en l'absence de nouvelles avancées dans l'élimination du travail des enfants.

Maintien du rythme actuel de progression:

Ce scénario montre ce qui pourrait se produire si la région progressait au même rythme pour l'élimination du travail des enfants qu'au cours de la période 2020-2024.

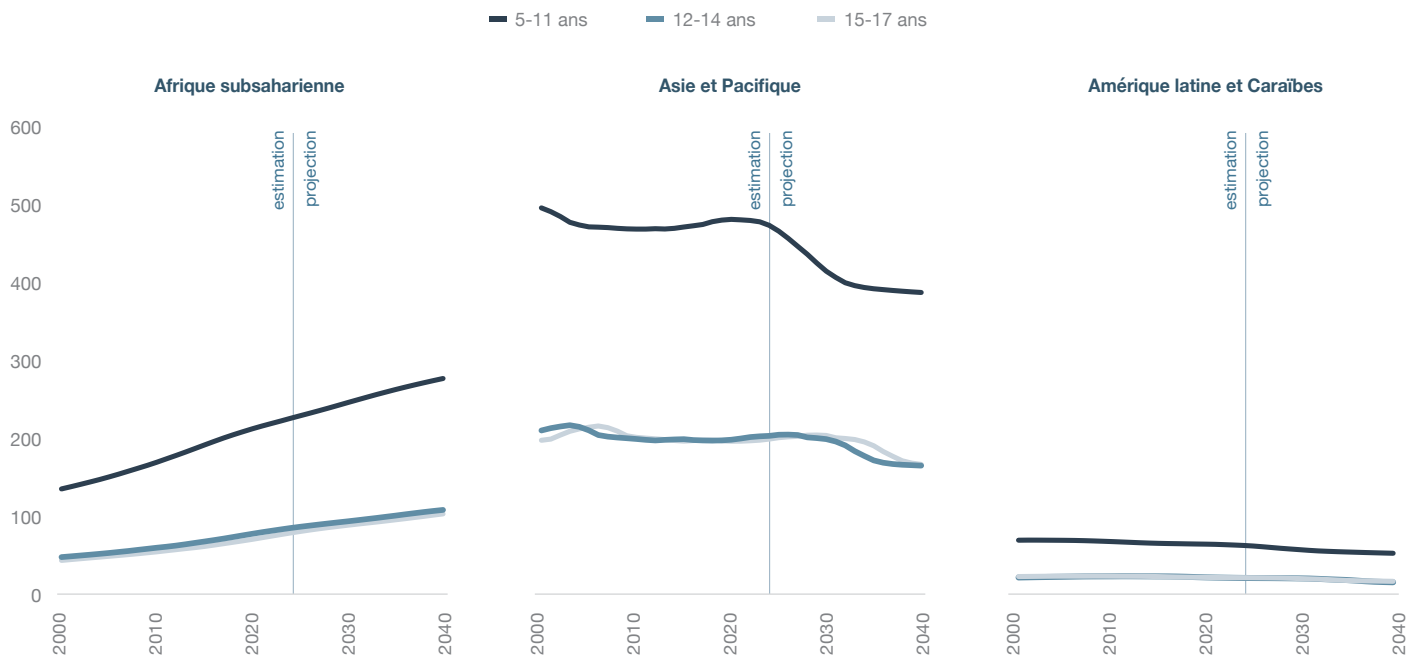
Reprise du rythme le plus rapide de progression:

Ce scénario montre ce qui pourrait se produire en cas de reprise du rythme le plus rapide des progrès réalisés dans la région pour la réduction du travail des enfants pendant une période de quatre années consécutives depuis 2008.

Notes: Les chiffres par région ne sont pas égaux aux estimations totales parce qu'ils sont basés sur le rythme de changement de chaque région, qui varie d'une région à l'autre. Pour la région Asie et Pacifique, les scénarios concernant le «maintien du rythme actuel» et la «reprise du rythme le plus rapide» de progression sont identiques puisque le rythme actuel est le plus rapide enregistré dans la région.

Les caractéristiques démographiques varient beaucoup d'une région à l'autre

Figure 8. Nombre (en millions) d'enfants âgés de 5 à 17 ans, par région de l'OIT

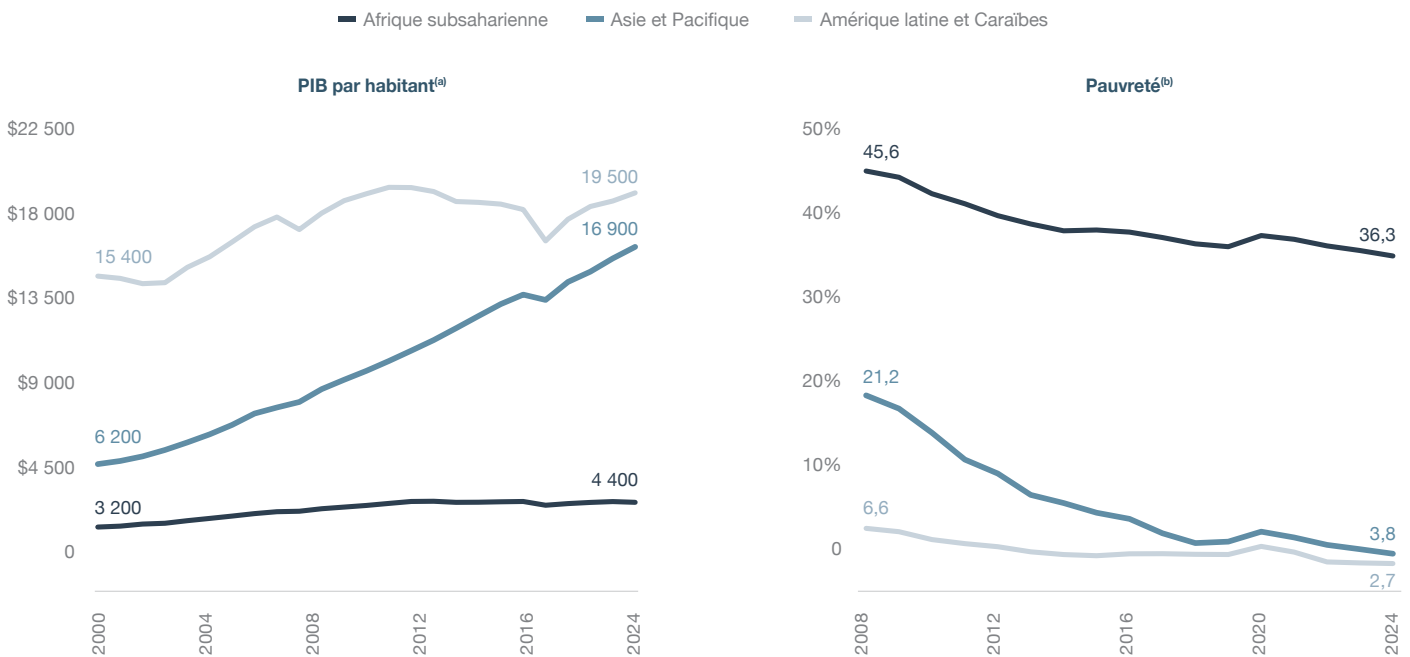


Notes: Ces chiffres montrent les groupements régionaux utilisés pour les rapports de l'OIT. Basés sur des données tirées de Nations Unies, *World Population Prospects: The 2024 revision* (Perspectives démographiques mondiales: révision 2024).



Toutes les régions enregistrent une croissance des revenus et une diminution de la pauvreté, mais à des rythmes différents

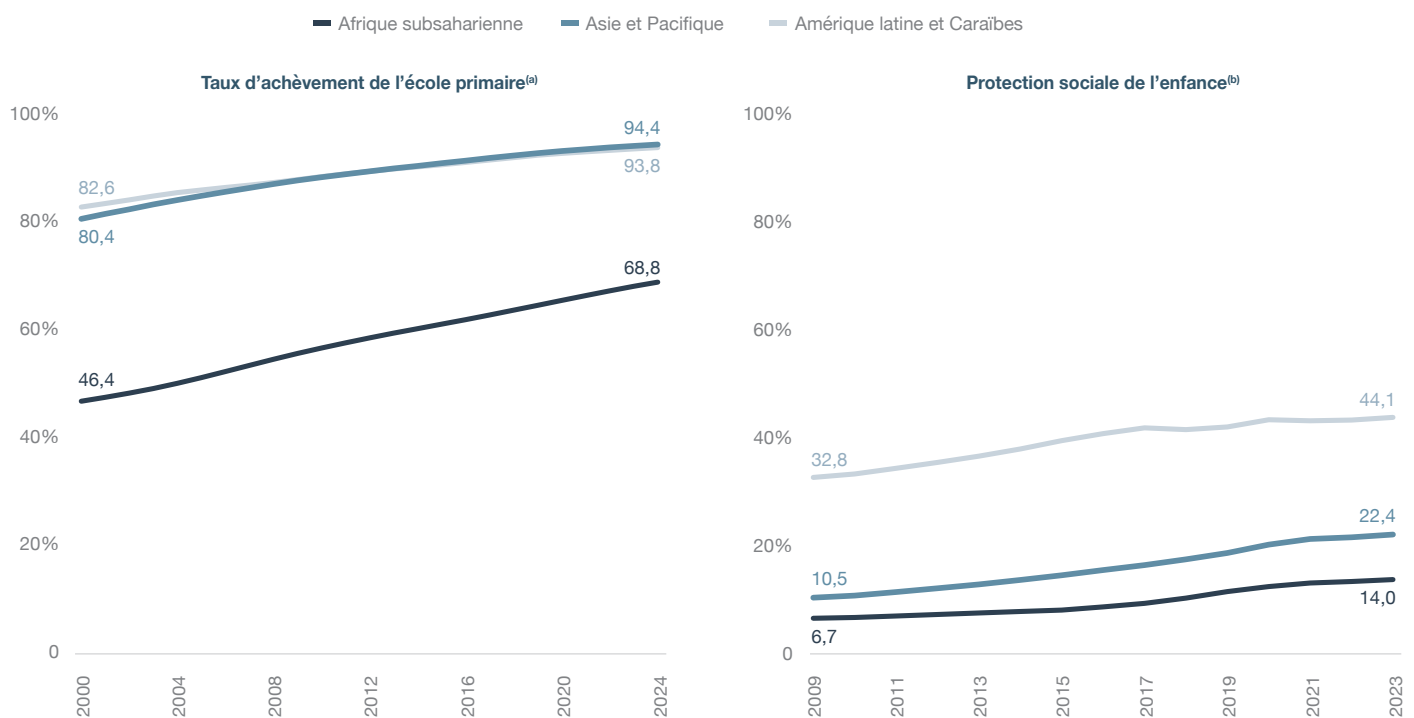
Figure 9. Tendances relatives aux indicateurs de performance économiques, par région de l'OIT



Notes: Ces chiffres montrent les groupements régionaux utilisés pour les rapports de l'OIT. a) Basés sur les *World Development Indicators* (Indicateurs de développement dans le monde) de la Banque mondiale. b) Basés sur les données de la *Poverty and Inequality Platform* (Plateforme sur la pauvreté et les inégalités) de la Banque mondiale, 2025. La pauvreté est définie ici comme étant le pourcentage de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté fixé à 2,15 \$ par jour.

Des progrès significatifs ont été réalisés en matière d'élargissement de l'accès à la scolarisation et à la protection sociale de l'enfance, mais des écarts subsistent à cet égard

Figure 10. Tendances relatives au taux d'achèvement de l'école primaire et de la protection sociale de l'enfance, par région de l'OIT



Notes: Ces chiffres montrent les groupements régionaux utilisés pour les rapports de l'OIT. a) Calcul basé sur les données de l'Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (ISU), disponibles via son service de téléchargement de métadonnées statistiques. Le taux d'achèvement de l'enseignement primaire correspond à la proportion d'enfants ayant terminé la dernière année de l'école primaire, exprimée en pourcentage des enfants âgés de 3 à 5 ans de plus que l'âge officiel prévu pour l'achèvement de ce cycle. b) Calcul basé sur les estimations modélisées de l'Organisation internationale du Travail (base de données ILOSTAT). La protection sociale de l'enfance est calculée en pourcentage d'enfants bénéficiant de programmes de protection sociale.

Profil des enfants

astreints au

travail des enfants





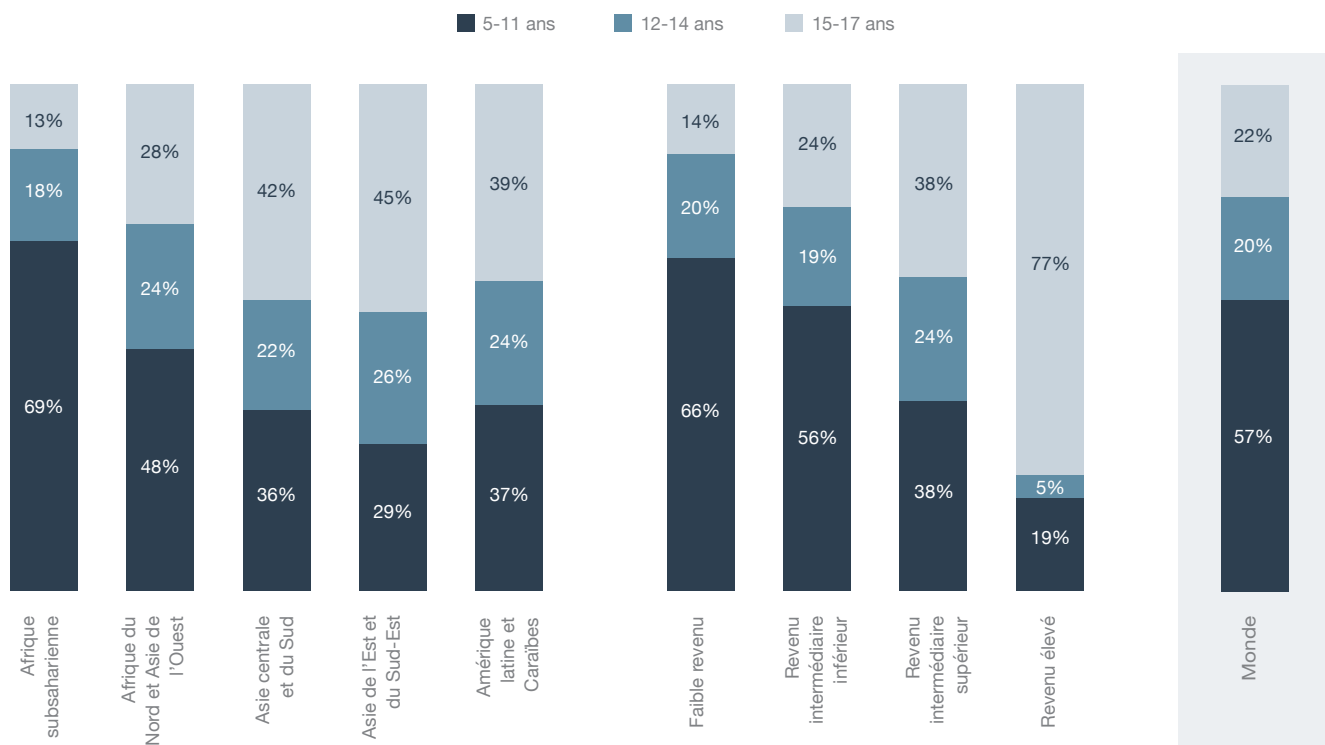
PROFIL SELON LE GROUPE D'ÂGE

Les enfants astreints au travail des enfants sont en majorité de jeunes enfants. Près de 138 millions d'enfants sont astreints au travail des enfants dans le monde, dont 79 millions – 57 pour cent – sont âgés de seulement 5 à 11 ans. Les autres sont répartis presque également entre les groupes d'âge de 12 à 14 ans et de 15 à 17 ans. Le profil du travail des enfants selon le groupe d'âge varie beaucoup d'une région à l'autre. Ainsi, près des deux tiers des enfants astreints au travail des enfants ont moins de 12 ans. Ce profil diffère totalement de celui enregistré en Asie centrale et du Sud, en Asie de l'Est et du Sud-Est, ainsi que dans la région Amérique latine et Caraïbes, où la majorité des enfants astreints au travail des enfants ont atteint l'âge minimum d'admission à l'emploi.

La pratique du travail des enfants a reculé dans tous les groupes d'âge entre 2020 et 2024. Ce recul est particulièrement notable dans le groupe d'âge des 5 à 11 ans, après une hausse inquiétante entre 2016 et 2020. Cependant, les récents progrès ne suffisent pas à regagner tout le terrain perdu. Le nombre de jeunes enfants astreints au travail des enfants demeure plus élevé aujourd'hui qu'en 2012 et qu'en 2016. De toute évidence, la situation progresse plus lentement et de manière plus inégale pour les plus jeunes que pour les plus âgés. La pratique du travail des enfants est de plus en plus concentrée chez les plus jeunes. En 2008, 42 pour cent des enfants astreints au travail des enfants étaient âgés de 5 à 11 ans; en 2024, ce chiffre est passé à 57 pour cent.

La répartition du travail des enfants selon les groupes d'âge varie considérablement d'une région à l'autre, ainsi qu'en fonction du niveau de revenu national

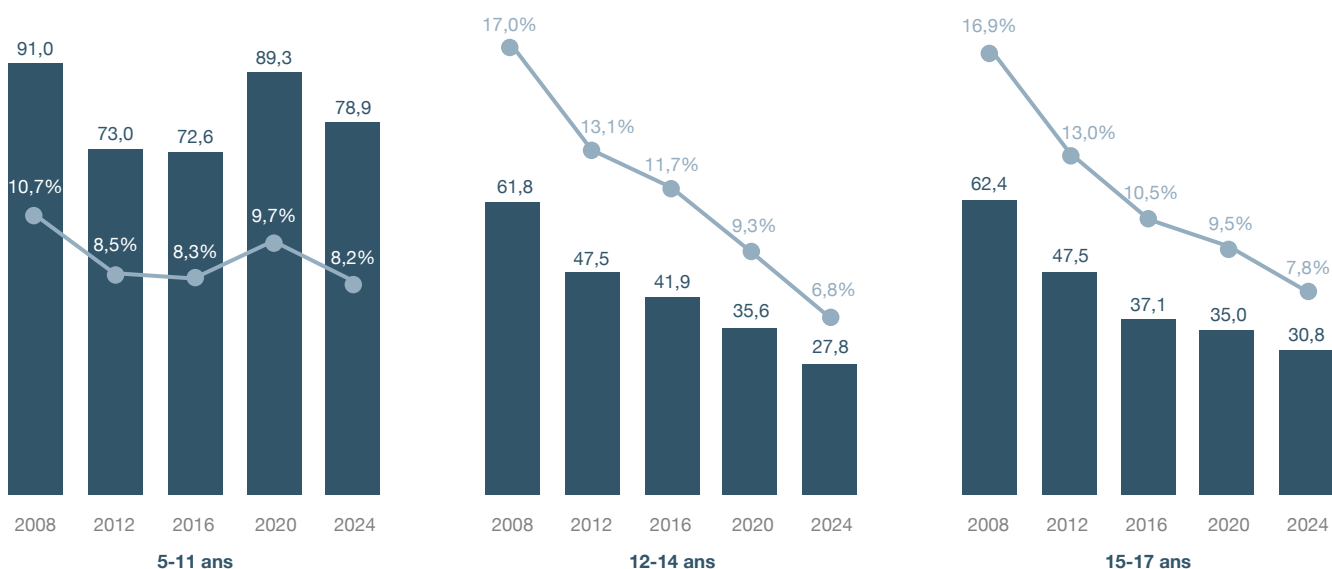
Figure 11. Répartition en pourcentage des enfants âgés de 5 à 17 ans astreints au travail des enfants, par âge, par région ODD et par groupe de revenu national



Notes: Ces chiffres montrent les groupements régionaux utilisés pour les rapports de l'OIT. Les chiffres ayant été arrondis, il se peut que le total ne soit pas égal à 100 pour cent dans certains cas.

Les progrès dans la lutte contre le travail des enfants sont plus lents et inégaux chez les plus jeunes

Figure 12. Nombre (en millions) et pourcentage d'enfants âgés de 5 à 17 ans astreints au travail des enfants, par âge



Note: Les chiffres ayant été arrondis concernant le nombre d'enfants astreints au travail des enfants par groupe d'âge en 2024, il se peut que le total ne soit pas égal à 100 pour cent.

PROFIL SELON LE SEXE

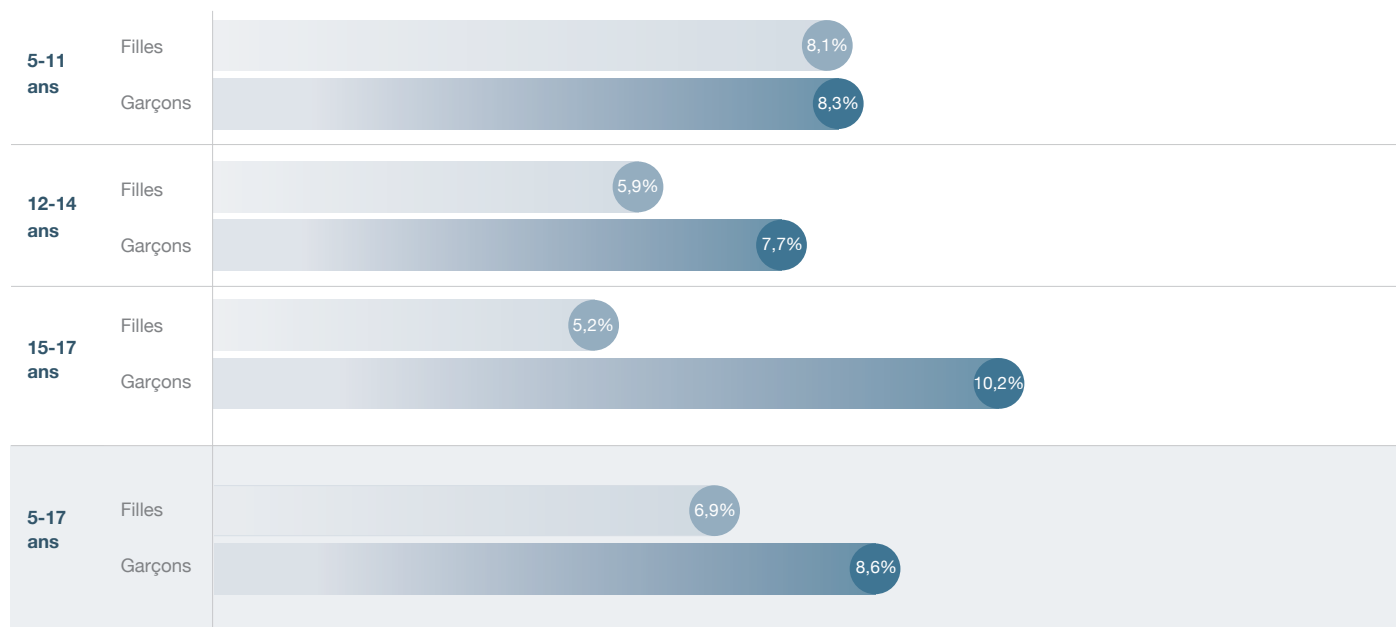
Les garçons sont surreprésentés dans le travail des enfants dans tous les groupes d'âge. Dans le groupe d'âge des 5 à 17 ans, 9 pour cent des garçons sont astreints au travail des enfants, contre 7 pour cent des filles. Cet écart se creuse avec l'âge. Si le travail des enfants a diminué pour les deux sexes depuis 2000, cette tendance à la baisse a été plus marquée pour les filles. Lors de la période antérieure, 2016-2020, le travail des enfants a légèrement augmenté chez les garçons, une tendance qui s'est inversée au cours de la période actuelle. Cependant, une mise en garde importante s'impose dans cette analyse de la répartition du travail des enfants entre filles et garçons: la définition du travail des enfants ne prend pas en compte les tâches ménagères effectuées au domicile des enfants.

L'écart entre garçons et filles astreints au travail des enfants se réduit lorsque les tâches ménagères sont prises en considération. Les tâches ménagères comprennent les services qui sont rendus pour ses proches et dans son propre domicile – prendre soin de frères et sœurs, ou d'un membre du foyer qui est malade, infirme, âgé ou handicapé; faire le ménage et de petites réparations à la maison; préparer et servir les repas; laver et repasser des vêtements; transporter et accompagner des membres de la famille entre le domicile et le lieu de travail ou l'école¹². Lorsque l'exécution de ces activités pendant au moins 21 heures par semaine¹³ est prise en compte dans la mesure du travail des enfants âgés de 5 à 14 ans¹⁴, la prévalence globale pour ce groupe d'âge augmente de près de moitié, passant de 8 à 11 pour cent. En outre, lorsque les tâches ménagères sont prises en compte, la prévalence du travail des enfants est en fait légèrement plus élevée chez les filles que chez les garçons, ce qui démontre que les filles assument une part disproportionnée des tâches ménagères.



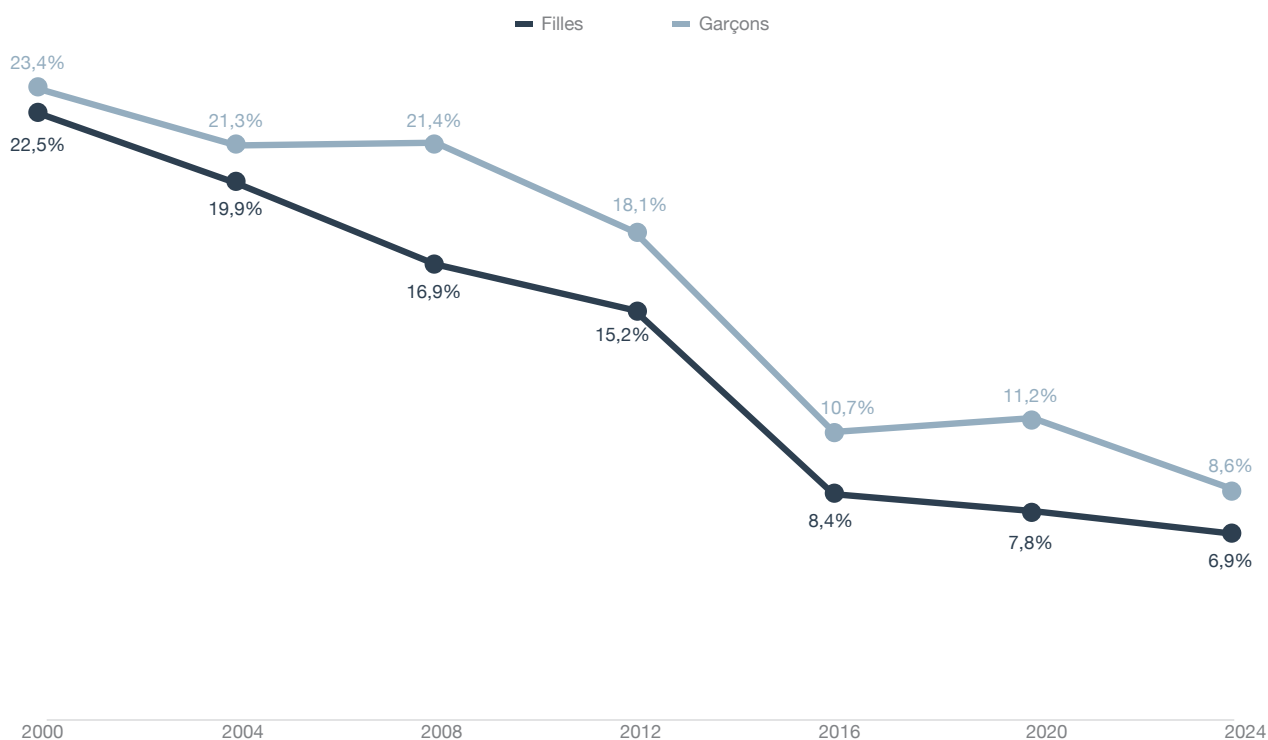
Avec l'âge, le travail des enfants tend à devenir progressivement plus fréquent chez les garçons que chez les filles

Figure 13. Pourcentage d'enfants âgés de 5 à 17 ans astreints au travail des enfants, par âge et par sexe



Le pourcentage de filles astreintes au travail des enfants a diminué plus régulièrement

Figure 14. Pourcentage d'enfants âgés de 5 à 17 ans astreints au travail des enfants, par sexe

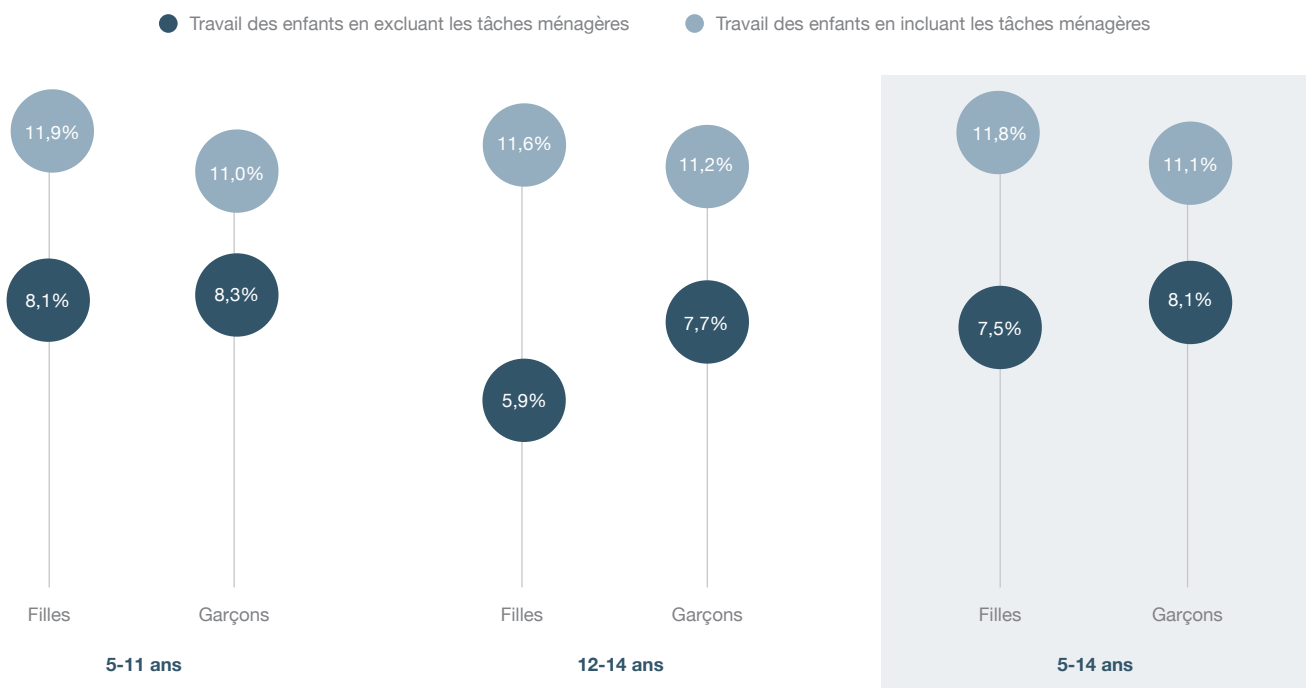




© UNICEF/JN032940/Mukwazhi

Lorsque les tâches ménagères sont incluses, la proportion de filles en situation de travail des enfants dépasse légèrement celle des garçons

Figure 15. Pourcentage d'enfants âgés de 5 à 14 ans astreints au travail des enfants (en excluant et en incluant les tâches ménagères exécutées pendant 21 heures ou plus par semaine), par âge et par sexe



Caractéristiques du travail des enfants



SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

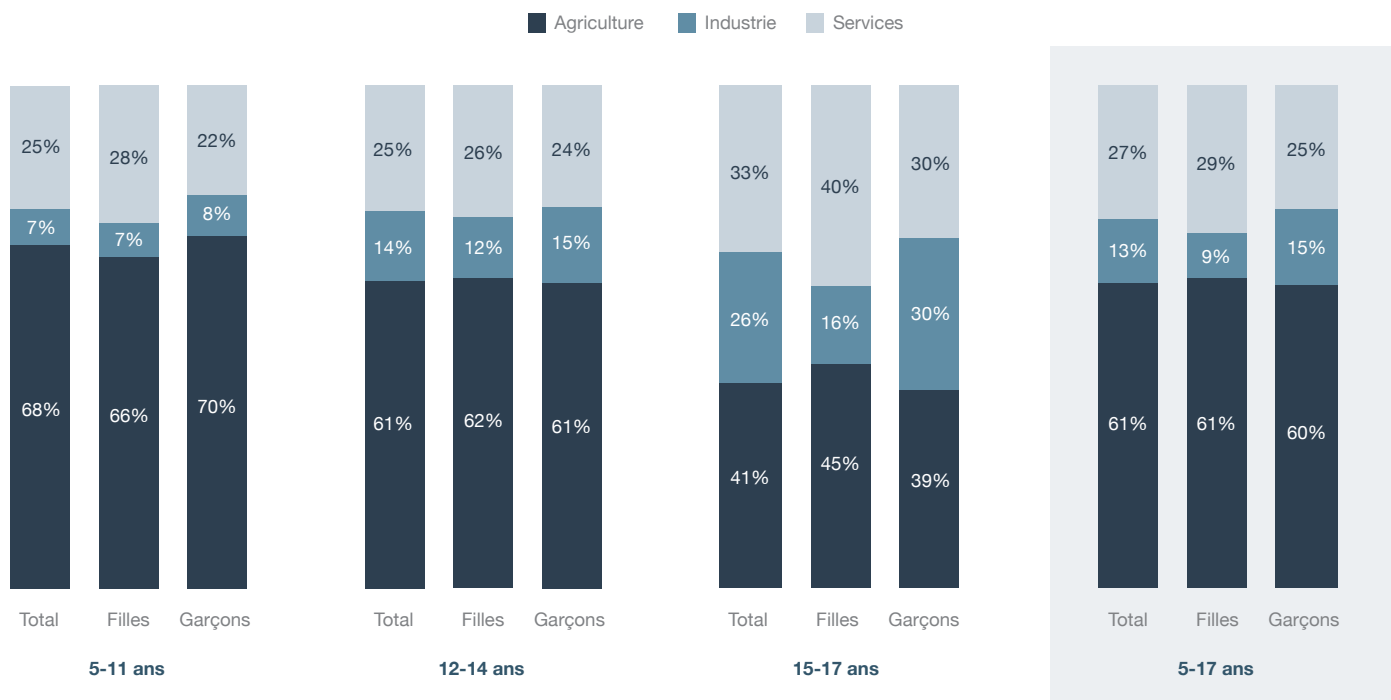
Pour s'attaquer au travail des enfants, il est primordial de savoir dans quels secteurs de l'économie il se produit. L'essentiel du travail des enfants dans le monde – soit 61 pour cent – a lieu dans le secteur agricole, principalement dans l'agriculture de subsistance familiale et dans les petites exploitations agricoles. Les services – travail domestique au domicile de tiers, petit commerce et autres activités informelles – représentent 27 pour cent de l'ensemble du travail des enfants, tandis que le secteur industriel – construction, fabrication et exploitation minière – représente les 13 pour cent restants. Les facteurs liés à l'âge et au sexe déterminent la répartition du travail des enfants. L'immense majorité des jeunes enfants astreints au travail des enfants – filles et garçons – sont dans le secteur agricole. Avec l'âge, la nature du travail des enfants diverge en fonction du sexe: les garçons sont de plus en plus nombreux à travailler dans l'industrie, tandis que les filles sont plus susceptibles de se retrouver dans le secteur des services. Cette différenciation fondée sur le sexe devient plus marquée à l'adolescence, en fonction des structures du marché du travail et des normes sociales dominantes.

Le rôle du travail des enfants dans l'économie varie d'une région à l'autre. En Afrique subsaharienne, le travail des enfants est concentré essentiellement dans le secteur agricole, qui emploie 7 enfants sur 10. Partout ailleurs, la situation varie considérablement: l'agriculture représente moins de la moitié du travail des enfants dans toutes les autres régions, tandis que les services et l'industrie occupent une place relativement plus importante. En Afrique du Nord et en Asie occidentale, les enfants sont davantage exposés au travail des enfants dans le secteur des services – notamment en vendant des biens ou en faisant le ménage – que dans des exploitations agricoles. Les services prédominent également en Amérique latine et Caraïbes, ainsi qu'en Asie de l'Est et du Sud-Est, où ils représentent plus du tiers du travail des enfants. En Asie centrale et du Sud, un peu plus d'un enfant astreint au travail des enfants sur quatre est employé dans le secteur industriel – deux fois la moyenne mondiale – et la même proportion dans le secteur des services.

La répartition sectorielle du travail des enfants diffère de l'emploi de la population en âge de travailler. La majorité des enfants astreints au travail des enfants – 61 pour cent – sont dans le secteur agricole, contre seulement 28 pour cent des adultes en âge de travailler. Le secteur industriel emploie environ un quart des adultes en âge de travailler, mais seulement 13 pour cent des enfants astreints au travail des enfants. Près de la moitié de tous les emplois pour adultes, mais seulement un quart du travail des enfants, relève du secteur des services. Ces divergences ne sont pas dues seulement à l'âge: elles sont aussi révélatrices de la nature plus informelle et familiale d'une bonne partie du travail des enfants (voir encadré 2).

Le travail des enfants est principalement concentré dans l'agriculture, mais sa prévalence dans ce secteur diminue à mesure que les enfants grandissent

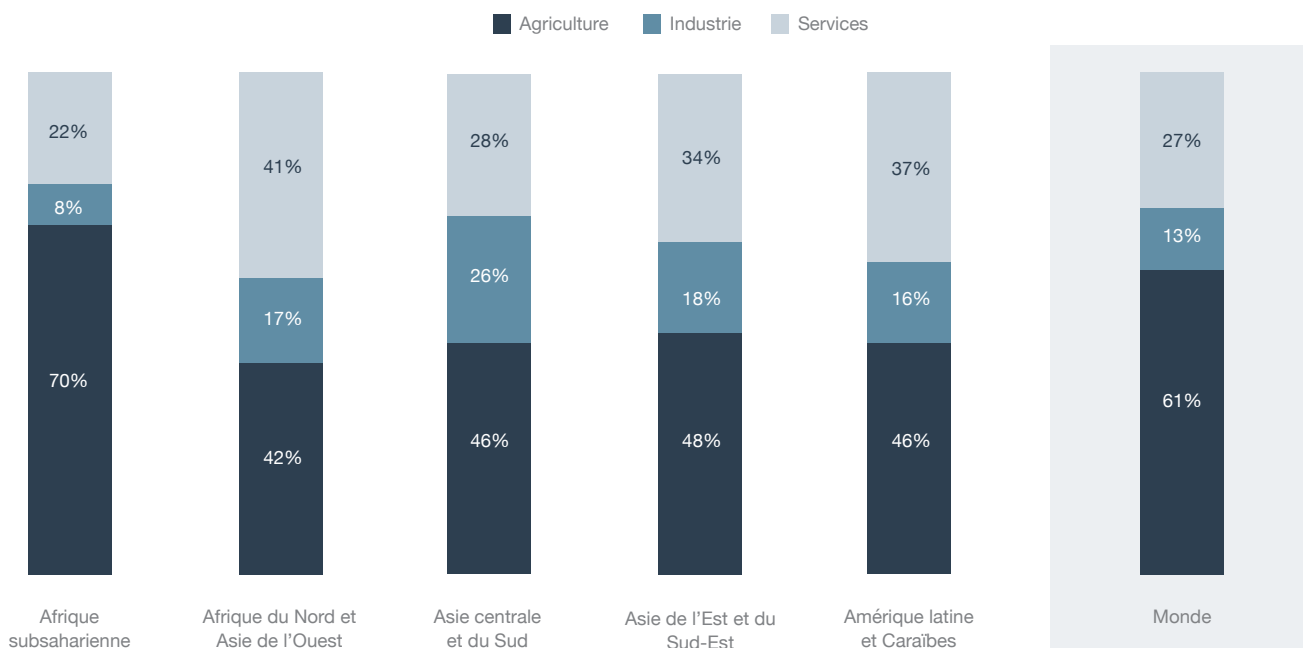
Figure 16. Répartition en pourcentage des enfants âgés de 5 à 17 ans astreints au travail des enfants, par secteur d'activité économique, par âge et par sexe



Note: Les chiffres ayant été arrondis, il se peut que le total ne soit pas égal à 100 pour cent dans certains cas.

En Afrique subsaharienne, le travail des enfants est très largement concentré dans l'agriculture, tandis que dans d'autres régions, il est également fréquent en dehors de ce secteur

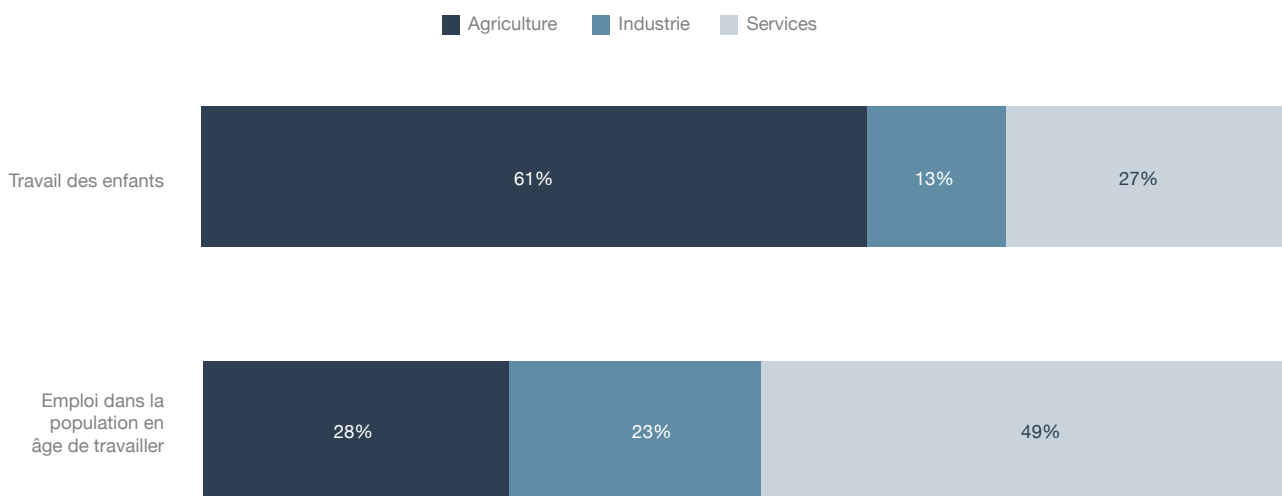
Figure 17. Répartition en pourcentage des enfants âgés de 5 à 17 ans astreints au travail des enfants, par secteur d'activité économique et par région ODD



Notes: Ces chiffres montrent les groupements régionaux utilisés pour les rapports de l'OIT. Il se peut que le total ne soit pas égal à 100 pour cent dans certains cas.

Le travail des enfants n'est pas le simple reflet de l'emploi dans la population en âge de travailler

Figure 18. Répartition en pourcentage des enfants âgés de 5 à 17 ans astreints au travail des enfants et répartition en pourcentage de la population de 15 à 64 ans en âge de travailler, par secteur d'activité économique



Note: Les chiffres ayant été arrondis, il se peut que le total ne soit pas égal à 100 pour cent dans certains cas.





Encadré 2

Pourquoi les formes de travail ont leur importance pour l'élimination du travail des enfants?

© UNICEF/UN11 16800/Friedman-Rudovsky

Pour bien appréhender le travail des enfants, il faut non seulement détecter les enfants astreints au travail des enfants, mais également déterminer dans quelles conditions, pour qui et dans quel but ils travaillent. D'où l'intérêt du cadre sur les formes de travail adopté en 2018 par la CIST dans la Résolution concernant les statistiques sur le travail des enfants. Ce cadre propose une classification complète des différents types de travail des enfants et pour la définition du travail des enfants dans chaque forme de travail en fonction de l'âge, de l'activité et des conditions de travail.

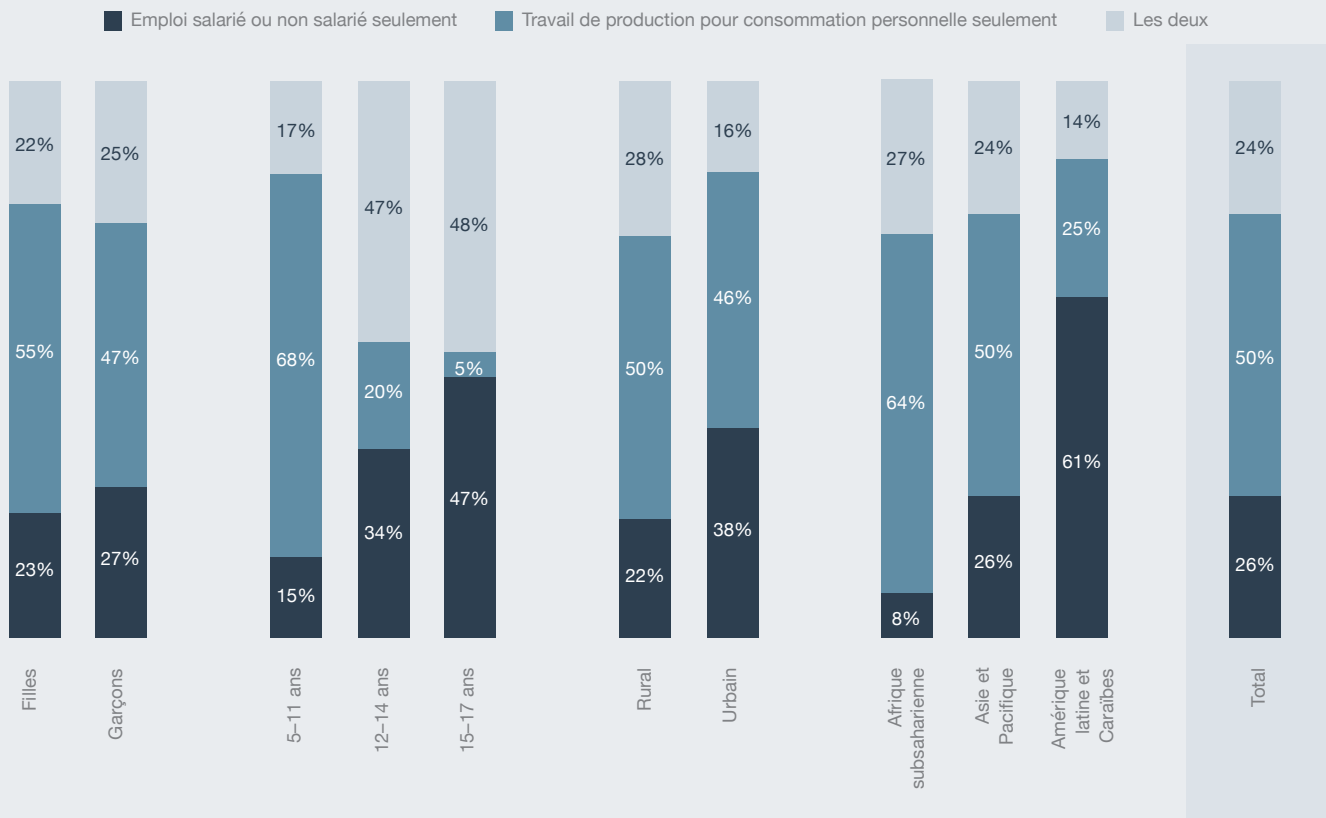
Ce cadre établit une distinction entre plusieurs formes de travail – emploi, production pour consommation personnelle, travail en formation non rémunéré, travail bénévole, entre autres. Cette classification aide à faire toute la lumière sur la diversité du travail des enfants, sur les modes d'interaction de différentes formes de travail et sur l'ensemble de la charge de travail à laquelle font face de nombreux enfants. Elle constitue un cadre de référence essentiel pour la conception de mesures ciblées et adaptées à des contextes différents.

Ce cadre, qui a été mis en œuvre par 16 pays entre 2020 et 2024, permet de produire des données probantes qui constituent autant d'éléments d'information utiles:

- Près de la moitié des enfants astreints au travail des enfants sont occupés à la production de biens ou de services pour consommation personnelle – travaux agricoles, ramassage de bois de chauffage et collecte d'eau, notamment.
- Les jeunes enfants sont surreprésentés dans le travail de production pour consommation personnelle, tandis que les plus âgés sont plus nombreux à avoir un emploi.
- Les enfants vivant dans les zones rurales sont beaucoup plus susceptibles de travailler dans la production pour consommation personnelle, ce qui reflète la dépendance des ménages à l'égard des activités de subsistance.
- Beaucoup d'enfants, des filles en particulier, sont occupés à de multiples activités de production pour consommation personnelle, ce qui alourdit leur charge de travail totale en termes de temps et d'exposition aux risques.

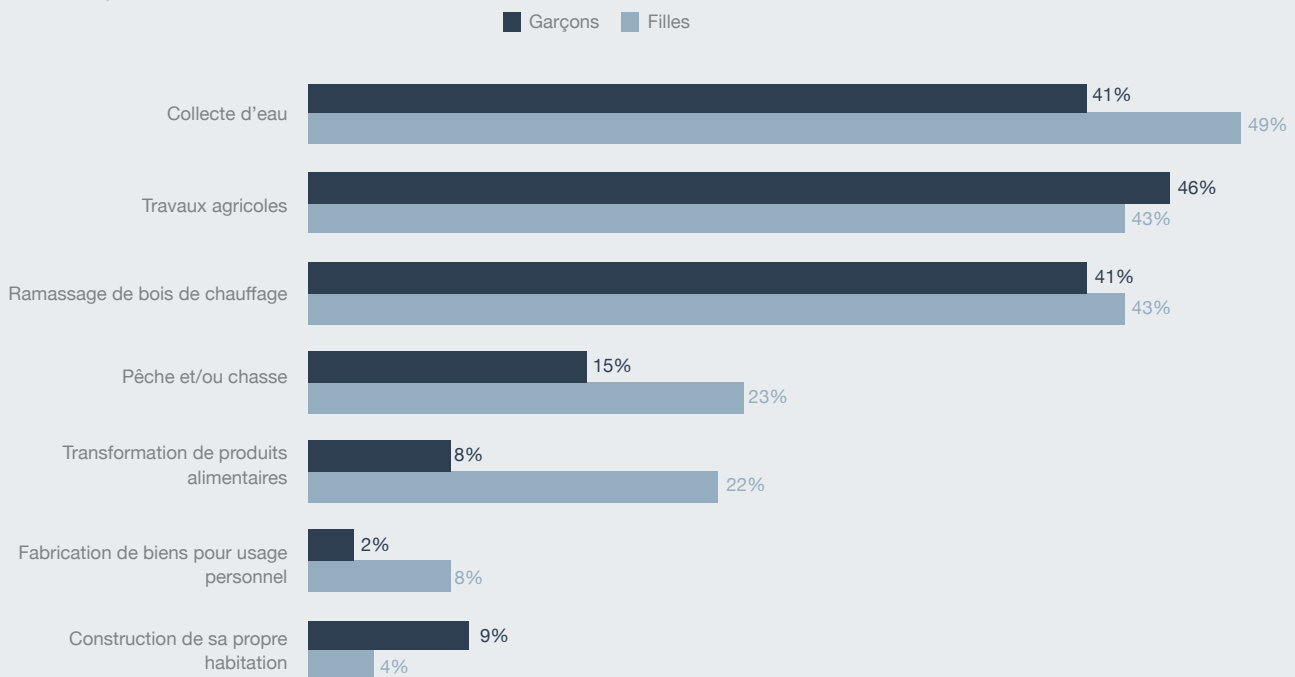
À mesure que d'autres pays intégreront ces normes dans leur collecte de données, il deviendra possible de générer des estimations régionales et mondiales ventilées par forme de travail, et d'obtenir ainsi un bilan beaucoup plus nuancé du travail des enfants dans le monde.

Figure 19. Répartition en pourcentage des enfants âgés de 5 à 17 ans astreints au travail des enfants, par forme de travail, par sexe, par âge, par zone de résidence et par région de l'OIT



Notes: Les chiffres ayant été arrondis, il se peut que le total ne soit pas égal à 100 pour cent dans certains cas. Ces moyennes non pondérées sont basées sur les résultats d'enquêtes nationales auprès des ménages menées dans 16 pays représentant 14 pour cent de la population mondiale d'enfants âgés de 5 à 17 ans.

Figure 20. Pourcentage d'enfants âgés de 5 à 14 ans occupés à des activités de production pour consommation personnelle, par type d'activité et par sexe



Notes: Ces moyennes non pondérées sont basées sur les résultats d'enquêtes nationales auprès des ménages menées dans 16 pays représentant 14 pour cent de la population mondiale d'enfants âgés de 5 à 17 ans. Les catégories ne s'excluent pas mutuellement.



TRAVAIL DANGEREUX

Parmi tous les enfants en situation de travail des enfants, environ deux sur cinq – soit 54 millions – effectuent des travaux dangereux. Près de la moitié de ces enfants ont moins de 15 ans, et près d'un enfant sur cinq est âgé de moins de 12 ans. Tous les enfants, quel que soit leur âge, doivent être protégés contre le travail dangereux. Il est toutefois particulièrement préoccupant de constater que ce sont les plus jeunes qui sont les plus exposés. En raison de leur immaturité physique et mentale, ils courent un risque accru de blessures ou de maladies graves liées à la nature des tâches qu'ils effectuent pouvant avoir des conséquences irréversibles (*voir encadré 3*). Outre un lourd tribut sur le plan humain, les pertes de capacités et les coûts en soins de santé et protection sociale qui en résultent pèsent lourd économiquement pour les sociétés.

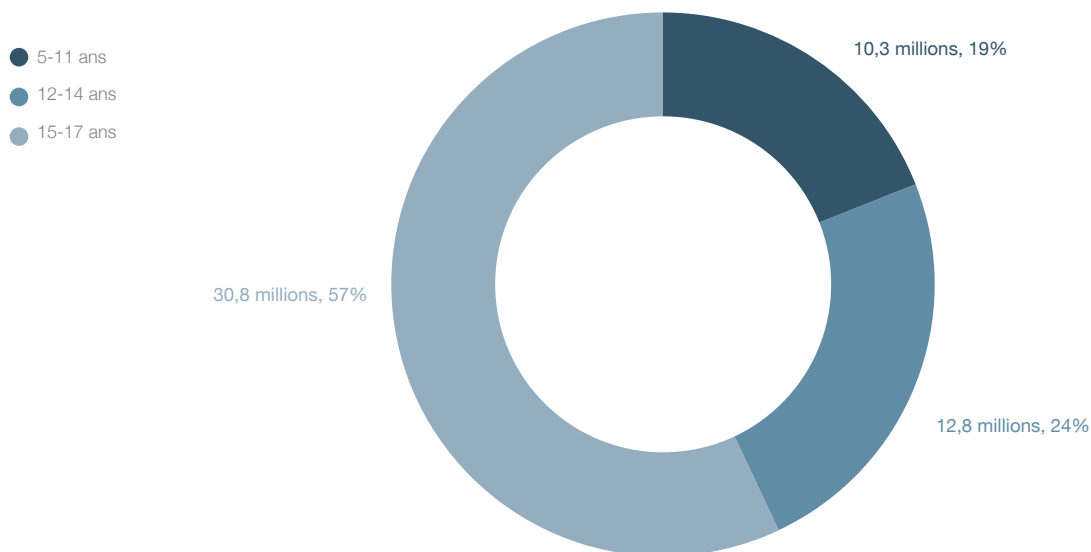
Les formes dangereuses de travail des enfants sont présentes dans tous les secteurs. Cela est particulièrement préoccupant dans le secteur industriel, où plus de 60 pour cent du travail des enfants est dangereux. Dans le secteur des services, près de la moitié du travail des enfants est considéré comme dangereux, tandis que dans le secteur agricole, cette proportion est d'environ un tiers. Ces différences sont dues à la nature des tâches effectuées ainsi qu'à l'environnement dans lequel travaillent les enfants – depuis la manipulation de machines dangereuses dans les usines jusqu'au transport à bras de lourdes charges sur les marchés, en passant par l'exposition à des produits phytosanitaires.

Les pires formes de travail des enfants autres que le travail dangereux persistent dans de nombreux contextes. Il s'agit notamment de la traite d'enfants, du travail forcé, de l'enrôlement d'enfants dans des conflits armés, de l'exploitation sexuelle à des fins commerciales et de leur implication dans des activités illicites. En raison de leur caractère délicat et souvent clandestin, ces formes de travail ne sont pas toujours signalées, lorsqu'elles ne sont pas carrément passées sous silence, dans les enquêtes auprès des ménages – la principale source de données pour ces estimations mondiales – en particulier lorsque les enfants concernés ne vivent pas dans leur foyer familial. De ce fait, leur nombre est souvent sous-estimé dans les estimations mondiales. Pourtant, ces pires formes de travail des enfants donnent lieu à certaines des violations les plus flagrantes des droits des enfants et, à ce titre, ne doivent pas être négligées. Il est essentiel d'enrichir la base de données probantes concernant ces violations pour étayer les politiques et les actions qui permettront de les éliminer.

En 2020, la convention (n° 182) de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants a été ratifiée universellement, une première historique. Le travail dangereux est un problème persistant et il faut absolument que l'impératif juridique relatif à son élimination se traduise par des mesures concrètes, dans tous les secteurs et pour tous les enfants, quel que soit leur âge.

Les enfants de tous les âges effectuent des travaux dangereux

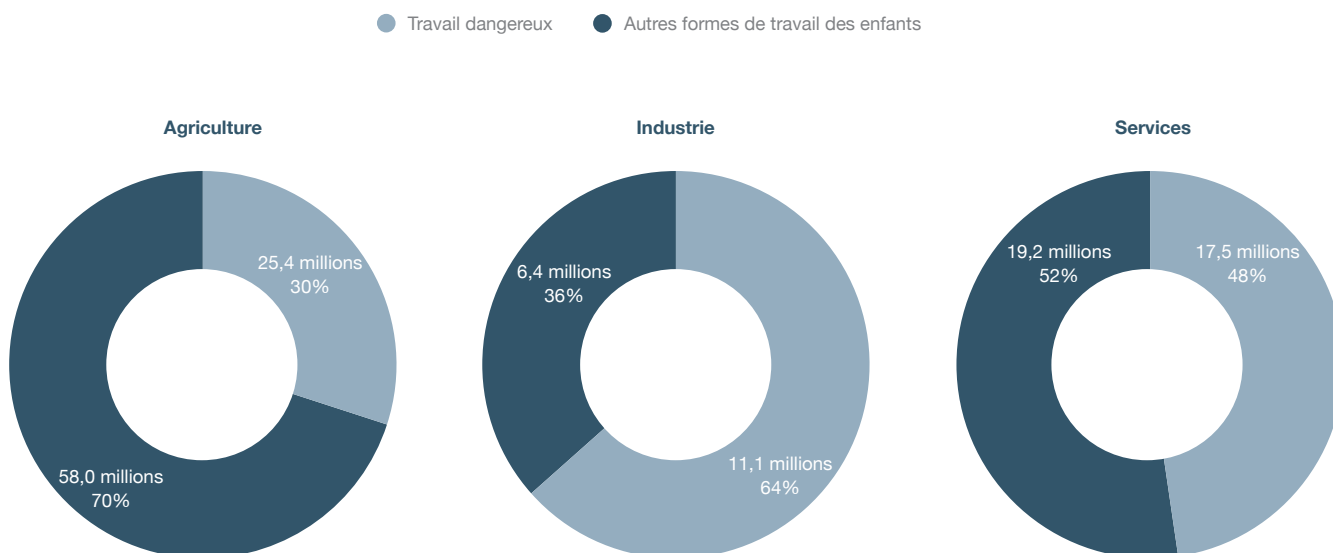
Figure 21. Nombre et répartition en pourcentage des enfants âgés de 5 à 17 ans effectuant des travaux dangereux, par âge



Note: Les chiffres ayant été arrondis, il se peut que le total ne soit pas égal à 100 pour cent dans certains cas.

Le travail dangereux ne se limite pas à un seul secteur

Figure 22. Répartition en pourcentage des enfants âgés de 5 à 17 ans astreints au travail enfants et effectuant des travaux dangereux, par secteur d'activité économique



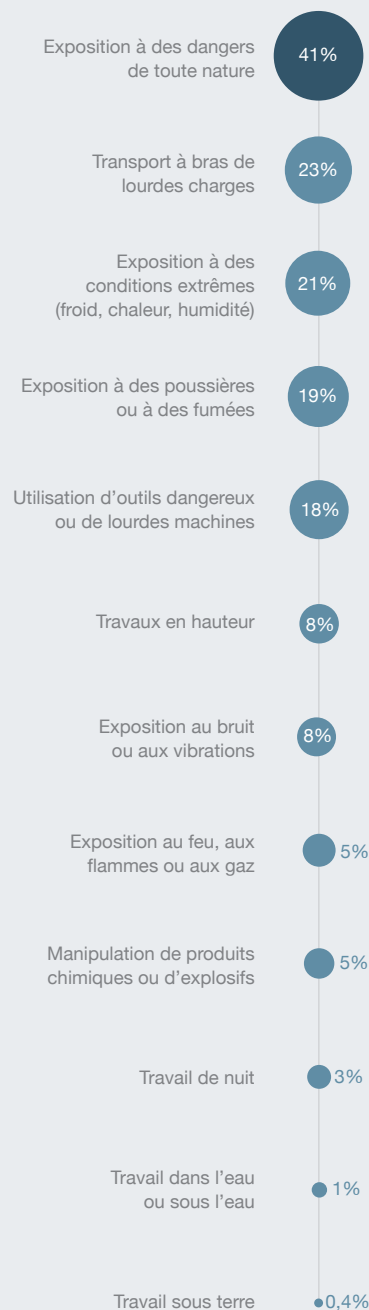
À quels types de dangers sur le lieu de travail les enfants sont-ils exposés?

Le travail dangereux figure parmi les pires formes de travail des enfants définies dans la convention n° 182 de l'OIT. Aux fins des estimations mondiales, on distingue pour les enfants trois catégories de travaux dangereux qui ne s'excluent pas mutuellement: des activités qualifiées de dangereuses, des secteurs qualifiés de dangereux, et des longues heures de travail (43 heures ou plus par semaine)¹⁵.

Cette définition du travail dangereux utilisée pour les estimations mondiales donne une idée générale des formes de travail dangereux, mais fait abstraction des niveaux d'exposition effective des enfants aux dangers sur le lieu de travail et des conséquences de ces risques sur leur bien-être physique et mental. Pour remédier à ces lacunes en matière d'information, l'OIT a élaboré un questionnaire d'enquête qui porte précisément sur les dangers auxquels les enfants sont exposés sur le lieu de travail et sur les préjudices qu'ils peuvent subir.

Les données obtenues dans 33 pays qui ont utilisé ce module dans leurs enquêtes nationales sur le travail des enfants révèlent des niveaux de risque élevés. Parmi les enfants âgés de 5 à 14 ans astreints au travail des enfants, quatre sur dix ont indiqué avoir expérimenté au moins un danger sur le lieu de travail. Voici les dangers les plus couramment signalés: transport à bras de lourdes charges; exposition à des conditions extrêmes (froid, chaleur, humidité); exposition à des poussières ou à des fumées; utilisation d'outils dangereux ou de lourdes machines.

Figure 23. Pourcentage d'enfants âgés de 5 à 14 ans astreints au travail des enfants exposés à des dangers sur le lieu de travail, par type de danger



Note: Ces moyennes non pondérées sont basées sur les résultats d'enquêtes nationales auprès des ménages menées dans 33 pays représentant 19 pour cent de la population mondiale d'enfants âgés de 5 à 14 ans.



Travail des enfants et scolarisation





Le travail des enfants fait souvent obstacle à la scolarisation, premier pas vers un avenir meilleur. Au niveau mondial, près du tiers des enfants en âge de scolarité obligatoire sont astreints au travail des enfants et donc non scolarisés, contre environ 8 pour cent des enfants du même âge qui ne travaillent pas. Pour les enfants effectuant des travaux dangereux, la situation est encore plus désastreuse: dans le monde, près de la moitié d'entre eux sont privés d'école. Ce constat n'est pas surprenant, sachant que le travail dangereux monopolise le temps et l'énergie des enfants, et nuit à leur santé. Les caractéristiques régionales révèlent que les obstacles à la scolarisation sont particulièrement importants en Asie et Pacifique, où 42 pour cent des enfants astreints au travail des enfants et 61 pour cent des enfants effectuant des travaux dangereux ne sont pas scolarisés.

Pour les enfants âgés de 15 à 17 ans, l'incompatibilité entre le travail des enfants et la scolarisation est encore plus évidente. Près de 60 pour cent des enfants âgés de ce groupe d'âge astreints au travail des enfants dans le monde ont quitté l'école, contre seulement 14 pour cent de leurs pairs non astreints au travail des enfants. En Asie et Pacifique, le pourcentage d'enfants astreints au travail des enfants qui ne fréquentent pas l'école atteint 71 pour cent. Parmi les enfants âgés de 15 à 17 ans astreints au travail des enfants, les garçons sont légèrement plus nombreux que les filles à ne plus être scolarisés. Même si les études secondaires ne sont pas obligatoires dans de nombreux systèmes éducatifs, elles constituent de plus en plus une condition essentielle pour accéder à un travail décent et à une mobilité économique. Dans les régions où le marché du travail est saturé et largement informel, les enfants âgés de 15 à 17 ans qui ne sont plus scolarisés se retrouvent souvent cantonnés à des emplois sous-rémunérés, précaires et sans perspectives d'avenir.

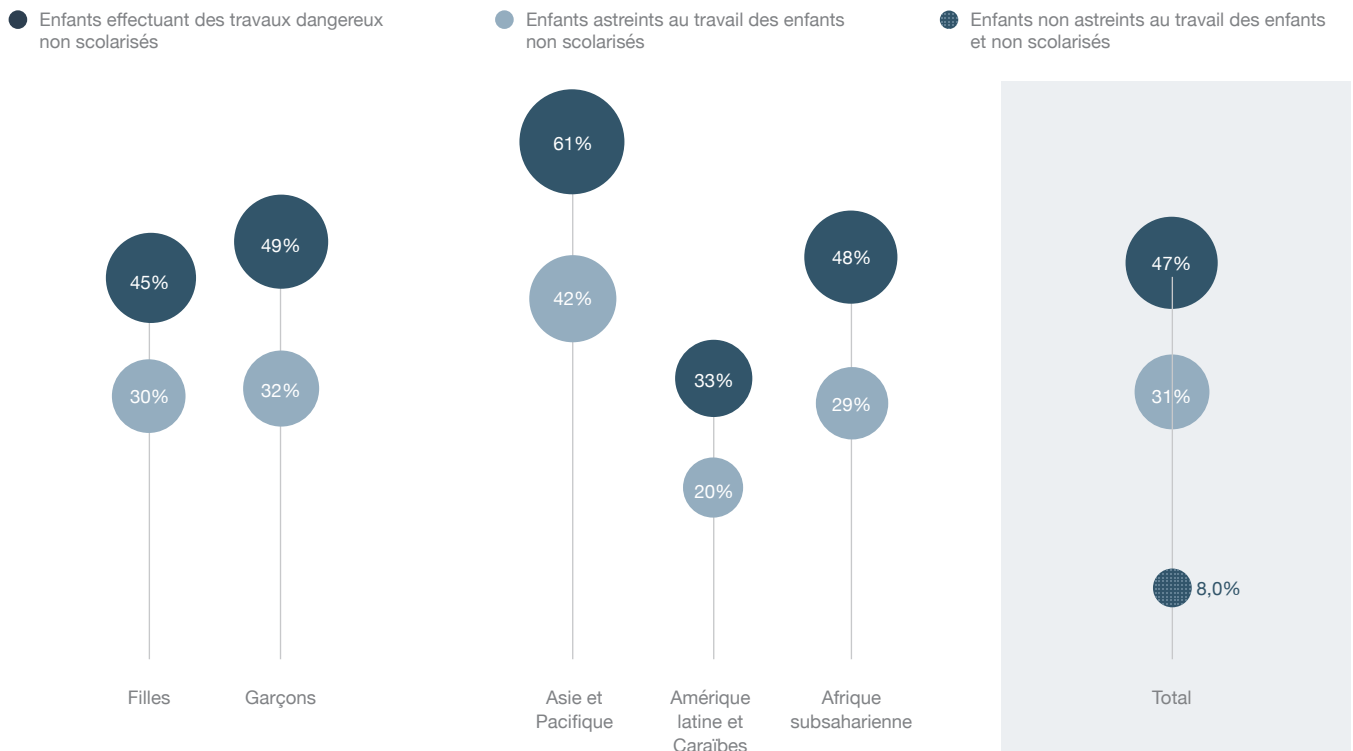
Malgré ces obstacles, plus des deux tiers des enfants astreints au travail des enfants et ayant l'âge de la scolarité obligatoire parviennent à fréquenter l'école. Ce constat met en lumière un autre défi de taille, souvent sous-estimé: la fréquentation scolaire ne garantit pas à elle seule un apprentissage de qualité. En effet, les données recueillies dans certains pays sur le travail des enfants et sur les résultats scolaires indiquent que les enfants astreints au travail des enfants accusent un retard dans l'acquisition des compétences de base¹⁶. Les données provenant de 34 pays montrent que ces enfants sont environ 30 pour cent moins susceptibles d'avoir acquis des compétences de base en lecture et en calcul, comparativement à leurs pairs du même âge non astreints au travail des enfants. Il convient toutefois de noter qu'une crise mondiale de l'apprentissage affecte les résultats scolaires dans la majorité des pays pour lesquels des données sont disponibles, que les enfants soient ou non astreints au travail des enfants¹⁷.



© UNICEF/UN1528202/Mazinge

Le travail des enfants augmente considérablement le risque qu'un enfant ne puisse pas aller à l'école

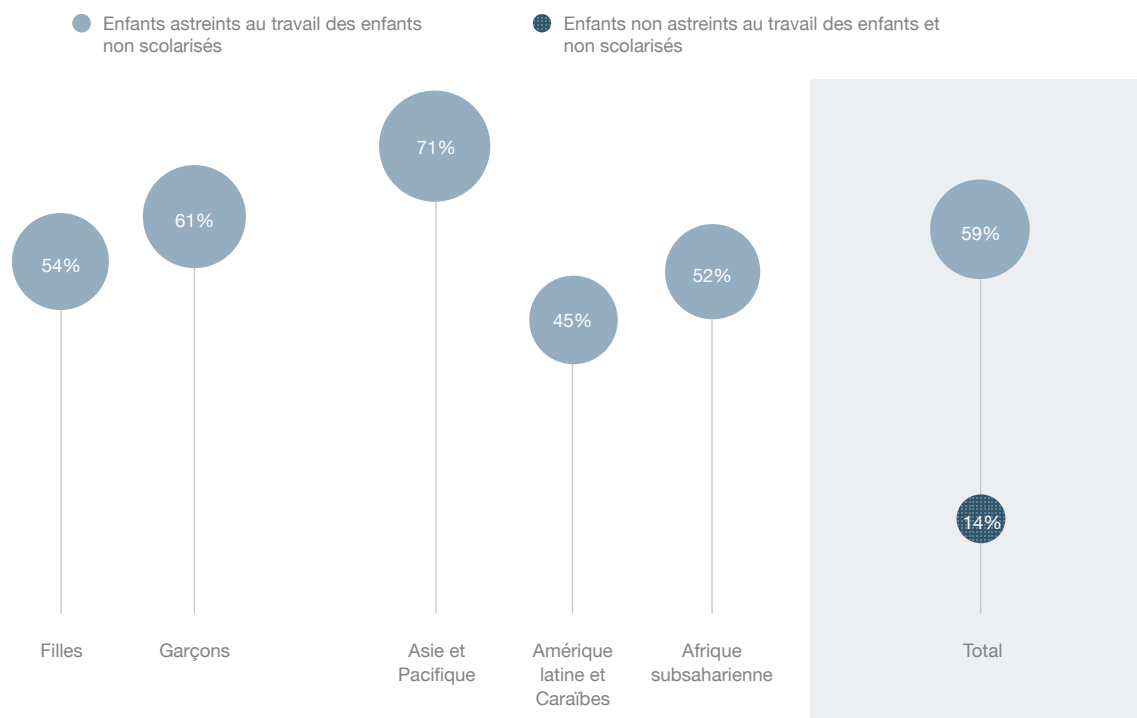
Figure 24. Pourcentage d'enfants âgés de 5 à 14 ans non scolarisés, par sexe et par région de l'OIT



Notes: Ces chiffres montrent les groupements régionaux utilisés pour les rapports de l'OIT. Le pourcentage d'enfants non astreints au travail des enfants et non scolarisés n'a pas pu être calculé par sexe ou par région.

Le travail des enfants réduit également considérablement la probabilité que les enfants plus âgés poursuivent leur scolarité

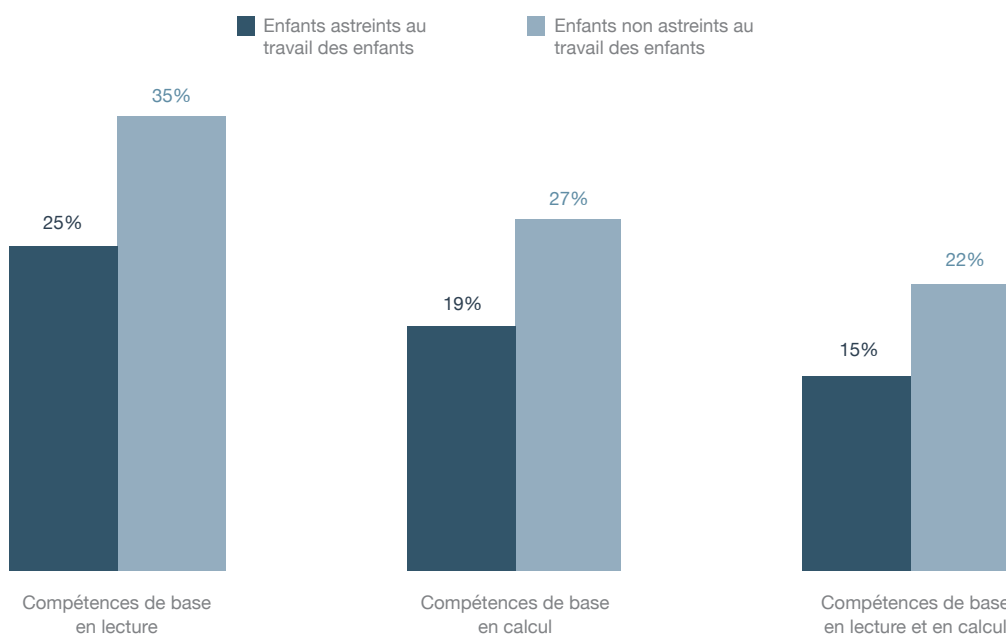
Figure 25. Pourcentage d'enfants âgés de 15 à 17 ans non scolarisés, par sexe et par région de l'OIT



Notes: Ces chiffres montrent les groupements régionaux utilisés pour les rapports de l'OIT. Le pourcentage d'enfants âgés de 15 à 17 ans non astreints au travail des enfants et non scolarisés n'a pas pu être calculé par sexe ou par région.

Les enfants astreints au travail des enfants ont moins de chances d'acquérir les compétences de base en matière d'apprentissage

Figure 26. Pourcentage d'enfants âgés de 7 à 14 ans ayant des compétences de base en lecture et/ou en calcul, selon qu'ils sont ou non astreints au travail des enfants



Note: Ces estimations sont des moyennes pondérées basées sur les données recueillies dans un sous-ensemble de 34 pays entre 2017 et 2023 et représentant 15 pour cent de la population mondiale d'enfants âgés de 7 à 14 ans.

Le chemin à suivre





Les estimations mondiales de 2024 confirment que les mesures de lutte contre le travail des enfants produisent des effets positifs. Mais il faut aller plus vite et plus loin. Le fait que près de 138 millions d'enfants sont encore astreints au travail des enfants dans le monde est tout simplement inacceptable. Et même les progrès réalisés demeurent fragiles face aux risques associés au changement climatique (*voir encadré 4*), aux conflits, à la fragilité des États, à l'instabilité économique et à d'autres défis mondiaux.

Il faut dès maintenant intensifier les efforts pour que l'engagement mondial visant à mettre fin au travail des enfants devienne une réalité durable. Les impératifs d'action publique pour l'élimination du travail des enfants sont bien connus, étayés par des données probantes issues de plusieurs décennies de recherche et d'expérience¹⁸. En voici les principaux:

- Assurer l'accès à une éducation gratuite et de qualité au moins jusqu'à l'âge de fin de scolarité obligatoire, afin d'offrir une alternative crédible au travail des enfants et de poser les bases d'un accès à un travail décent à l'âge adulte.
- Renforcer les garanties juridiques contre le travail des enfants, en conformité avec les normes internationales, en commençant par assurer l'enregistrement universel des naissances, pour améliorer l'efficacité des mesures de prévention et d'application.
- Adapter les systèmes éducatifs pour faciliter la transition de l'école vers le monde du travail, en particulier pour les enfants plus âgés exposés à des risques accrus en matière de sécurité et de santé au travail sur le marché du travail.
- Étendre la protection sociale universelle pour compenser la vulnérabilité socioéconomique à l'origine du travail des enfants et renforcer la résilience face aux chocs et aux crises susceptibles d'entraîner le recours au travail des enfants.
- Améliorer l'accès aux services de base, tels que l'eau potable et un approvisionnement électrique fiable, afin de libérer les enfants de tâches pénibles et leur permettre de s'instruire, de jouer et de se reposer.
- Lutter contre le travail des enfants dans les activités économiques et les chaînes d'approvisionnement, en portant une attention particulière aux micro et petites entreprises informelles opérant aux niveaux inférieurs des chaînes d'approvisionnement, où le risque de travail des enfants est souvent plus élevé.

Le travail des enfants et le changement

climatique

Le changement climatique a de plus en plus de répercussions sur les vies humaines. Il touche tous les secteurs économiques, à commencer par l'agriculture. Des perturbations gagnant en intensité privent des collectivités entières de leurs revenus et moyens de subsistance, aggravent l'insécurité alimentaire et la malnutrition, et diminuent la productivité de la main-d'œuvre. Les personnes et les familles marginalisées et vulnérables sont les plus affectées.

Le changement climatique a à la fois des effets directs et indirects sur le travail des enfants. Il plonge de nombreux foyers dans une pauvreté plus grande. Selon les estimations de la Banque mondiale, d'ici 2030, de 32 millions à 132 millions de personnes pourraient sombrer dans une pauvreté extrême en raison des effets du changement climatique. Il est à craindre que les enfants soient alors contraints de travailler, leurs familles dépendant de leur revenu ou de leur travail productif.

Le changement climatique a également une forte incidence sur la productivité agricole. Dans certaines régions touchées par les changements survenus dans la pluviométrie, par exemple, les agriculteurs se voient forcés de se tourner vers des cultures qui reposent davantage sur le travail des enfants. Lorsque la productivité agricole baisse à cause du manque de pluie, les pressions économiques qui en résultent peuvent favoriser le recours au travail des enfants dans d'autres secteurs, comme les industries minière et manufacturière.

En outre, les chocs météorologiques liés au climat peuvent rendre les familles plus dépendantes du travail des enfants. En effet, les répercussions de ces chocs – cultures endommagées durablement, récoltes diminuées, bétail perdu, installations de stockage détruites et machines agricoles détériorées – peuvent plonger les familles dans la pauvreté et les forcer à recourir davantage au travail des enfants.

La raréfaction des ressources naturelles essentielles, telles que l'eau et les terres agricoles, en lien avec le changement climatique, est associée à une intensification des mouvements migratoires et à une recrudescence des conflits. Ces deux phénomènes peuvent accroître la vulnérabilité des enfants au travail des enfants, en particulier dans ses pires formes, et entraîner leur déscolarisation. Par ailleurs, les conditions de travail des enfants astreints au travail des enfants peuvent se détériorer en raison des effets du changement climatique. En particulier,

les enfants effectuant du travail agricole sont exposés à davantage des risques – stress dû à la chaleur, maladies transmises par les insectes, exposition à la poussière et aux incendies incontrôlés, utilisation accrue de pesticides – qui nuisent leur santé, leur développement physique et mental, ainsi que leur bien-être.

L'action climatique doit être le fruit de décisions réfléchies de manière à ne pas aggraver accidentellement le risque de travail des enfants. Par exemple, le fait de fermer une mine de charbon sans prévoir d'autres moyens de subsistance peut laisser des familles sans ressources; elles sont alors plus susceptibles de recourir au travail de leurs enfants. L'aide des pouvoirs publics pour des produits écologiques comme les véhicules électriques et les panneaux solaires devrait inclure des garde-fous contre le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement, en particulier dans les mines. De même, les politiques de recyclage ne doivent pas favoriser le travail dangereux pour les enfants dans les secteurs informels des déchets électriques et électroniques. Des mesures d'adaptation – telles que des programmes d'activités agricoles ou de travaux publics résilients face au changement climatique – devraient contribuer à réduire, et non à augmenter, le recours au travail des enfants par les ménages. Lorsqu'elles associent droits de l'homme et normes environnementales, la législation et la réglementation nationales peuvent contribuer à des avancées sur les deux fronts.





Dans tous les domaines, il faut donner la priorité aux initiatives de lutte contre le travail des enfants, et en particulier contre le travail dangereux, pour les très jeunes enfants qui, du fait de leur immaturité physique et mentale, sont plus susceptibles de devoir travailler dans des conditions préjudiciables et d'être victimes de blessures ou de lésions qui peuvent avoir des conséquences irréversibles.

Il est primordial d'adopter des politiques ciblées pour mettre fin au travail des enfants. Simultanément, des stratégies de développement plus globales doivent les compléter, car les progrès dans la lutte contre le travail des enfants vont de pair avec des changements opérés dans les économies et les sociétés. En outre, pour être pleinement efficaces, les questions relatives au travail des enfants doivent être systématiquement intégrées à la planification des politiques économiques et sociales – depuis les cadres macroéconomiques jusqu'aux réformes du marché du travail et aux stratégies sectorielles. Par exemple, en formalisant les activités économiques et en permettant à tous les travailleurs adultes d'accéder à un travail décent rémunéré équitablement, on rend les familles moins dépendantes du travail des enfants et on les incite à investir dans l'éducation de leurs enfants. En faisant progresser le droit des travailleurs de s'organiser et de négocier collectivement, on leur donne les moyens d'agir sur les conditions de travail ainsi que sur la

productivité et les revenus, qui sont les piliers du travail décent. Par ailleurs, il est primordial de lutter contre la discrimination, qui limite les possibilités d'instruction et d'emploi pour certaines personnes.

La diversification économique, un commerce plus équitable et le développement rural sont également des conditions essentielles à une croissance plus inclusive, qui favorise les progrès dans la lutte contre le travail des enfants et élargit la marge de manœuvre budgétaire requise pour investir dans l'enfance. En remédiant à des termes de l'échange défavorables et à l'insuffisance du transfert de technologies, il serait possible de lever les obstacles auxquels sont confrontés de nombreux pays à faible revenu, qui dépendent encore de secteurs à faible productivité et de produits de base à forte intensité de main-d'œuvre, où le travail des enfants est largement répandu. La diversification des économies rurales pourrait contribuer à réduire le recours au travail des enfants dans l'agriculture, en particulier dans les petites exploitations. Des transformations structurelles visant à accroître la productivité et les revenus en milieu rural, combinées à des investissements dans les infrastructures et les services ruraux, ainsi qu'à un meilleur accès aux services financiers, permettraient de créer les conditions nécessaires à l'amélioration des moyens de subsistance – et à l'élimination du travail des enfants.

Adapter les réponses pour atteindre un objectif commun

Les orientations stratégiques relatives à l'élimination du travail des enfants sont claires pour tout le monde mais, vu la complexité du problème, le chemin à suivre pour atteindre ce but n'est pas le même pour tout le monde. Les réponses stratégiques doivent être adaptées à un large éventail de situations, notamment les contextes de crise, de conflit ou les effets croissants du changement climatique. Il est essentiel de disposer de données probantes sur le travail des enfants afin d'identifier les besoins locaux et d'éclairer les décisions d'orientation et de dépense. Le dialogue social entre les gouvernements et les organisations d'employeurs et de travailleurs, ainsi que la consultation des parties prenantes à plus grande échelle, sont également essentiels pour veiller à ce que les actions de lutte contre le travail des enfants reflètent les priorités locales et s'appuient sur un consensus social.

Mobiliser des ressources malgré les contraintes existantes

Les budgets publics sont très serrés, mais l'élimination du travail des enfants doit demeurer une priorité en matière de dépenses afin de pérenniser les acquis et d'accélérer les progrès. La mobilisation des ressources nationales pourrait permettre d'accroître la marge de manœuvre budgétaire en améliorant la perception de l'impôt, en luttant contre les flux financiers illicites et en donnant la priorité à l'enfance dans les dépenses publiques. Une action plus large en matière de formalisation de l'économie pourrait permettre d'élargir l'assiette fiscale.

Des partenariats public-privé novateurs pourraient permettre d'injecter des fonds dans des programmes centrés sur l'enfance, tandis qu'une augmentation de l'aide publique au développement pourrait aider à catalyser les efforts nationaux de lutte contre le travail des enfants. Pour les pays très endettés, un allègement et une restructuration de la dette pourraient permettre d'éviter que l'augmentation des coûts du service de la dette n'entraîne la réduction des dépenses au profit des enfants. Les mécanismes d'allègement de la dette en échange d'investissements dans les droits des enfants (tels que l'échange de créances au profit de l'éducation ou de la protection sociale) sont prometteurs.

Constituer une solide base de données probantes

Le fait de combler les déficits de données et de connaissances permet de mieux cibler les mesures de lutte contre le travail des enfants, là où elles sont le plus nécessaires. De grands progrès ont été faits dans ce domaine – les estimations mondiales actuelles s'appuient sur des données nationales couvrant 60 pour cent de la population mondiale d'enfants. Mais rares sont les pays qui intègrent systématiquement les questions du travail des enfants dans les systèmes statistiques nationaux. Leur capacité de suivre l'évolution des tendances et de définir des actions ciblées s'en trouve limitée. De nombreux pays doivent pouvoir disposer de données infranationales plus détaillées afin d'identifier les zones géographiques, les secteurs et les groupes d'enfants les plus exposés au risque de travail des enfants. Des outils tels que les estimations à petite échelle peuvent améliorer la qualité des enquêtes auprès des ménages en fournissant des données plus précises, nécessaires pour cibler les interventions et élaborer des politiques adaptées.

Il est tout aussi essentiel de renforcer la base factuelle sur les initiatives efficaces de lutte contre le travail des enfants. Seules quelques interventions ont fait l'objet d'évaluations rigoureuses, ce qui laisse des lacunes importantes en matière d'analyse de l'impact, du rapport coût-efficacité et du potentiel de mise à l'échelle. Il est particulièrement crucial de disposer de données plus solides sur les pires formes de travail des enfants, outre les travaux dangereux, qui demeurent souvent clandestines et difficiles à mesurer par les enquêtes classiques auprès des ménages. Par ailleurs, pour lutter efficacement contre le changement climatique, il est nécessaire de mieux comprendre ses liens avec le travail des enfants, notamment dans les régions fortement dépendantes de l'agriculture, où cette pratique est la plus répandue et où les effets du changement climatique sont les plus sévères.

Travailler ensemble

Aucun pays ne peut venir à bout du travail des enfants à lui seul, un constat exprimé dans l'Appel à l'action lancé en 2022 en faveur du partenariat et de la collaboration à l'occasion de la 5^e Conférence mondiale sur l'élimination du travail des enfants¹⁹. La 6^e Conférence mondiale qui se tiendra en 2026 sera l'occasion de revenir sur cet engagement commun et de l'actualiser à la lumière des dernières estimations mondiales et de l'évolution des perspectives mondiales.

Pour accélérer les progrès, il convient aussi de tirer pleinement parti d'autres cadres de collaboration comme la Coalition mondiale pour la justice sociale, qui réunit des gouvernements, des organisations d'employeurs et de travailleurs, des institutions internationales, des entreprises, des organisations non gouvernementales et des établissements universitaires à la réalisation des ODD. L'Alliance 8.7 compte plus de 400 partenaires des secteurs public et privé, ainsi que 37 pays pionniers et pays candidats, qui mettent leurs expériences en commun et s'engagent à agir conjointement pour mettre fin au travail des enfants, au travail forcé, à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains.

Coprésidée par l'Organisation internationale des employeurs et la Confédération syndicale internationale, la Plateforme sur le travail des enfants rassemble des entreprises qui s'engagent à lutter contre le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement. Le Partenariat mondial pour la protection sociale universelle et le Partenariat mondial pour l'éducation mobilisent des ressources, encouragent les réformes et appuient le renforcement des capacités en vue d'élargir l'accès à la protection sociale et à un enseignement de qualité, respectivement.

Derrière les chiffres, il y a des vies réelles

Derrière ces chiffres et ces statistiques se cachent des vies bien réelles: 138 millions d'enfants confrontés à des difficultés, à un travail pénible et à des opportunités manquées. Ils travaillent sous un soleil brûlant dans les champs, s'occupant des récoltes au lieu d'aller à l'école. Ils nettoient les sols derrière des portes closes, invisibles et vulnérables à l'exploitation. Ils transportent des charges lourdes dans les mines, inhalant des fumées nocives pour leur santé. Ils travaillent dans des usines où ils assemblent des produits destinés aux marchés nationaux et internationaux, souvent exposés à des substances toxiques et à des machines dangereuses.

Il faut garder à l'esprit le visage et l'avenir de ces enfants dans la lutte mondiale contre le travail des enfants. C'est un défi immense, comme le confirment les estimations mondiales. Mais ces estimations sont aussi porteuses d'espoir et mettent en lumière les possibilités à saisir. Nous connaissons les ingrédients du succès: des politiques efficaces, des ressources suffisantes et une volonté sans faille. Il est temps d'agir pour libérer les générations futures du travail des enfants.



© UNICEF/UNI1411594/

Annexes





TABLEAUX STATISTIQUES

TRAVAIL DES ENFANTS

Pourcentage et nombre (en milliers) d'enfants âgés de 5 à 17 ans astreints au travail des enfants

		Total							
		5-11 ans		12-14 ans		15-17 ans		5-17 ans	
		%	No.	%	No.	%	No.	%	No.
Total mondial		8,2	78 900	6,8	27 838	7,8	30 824	7,8	137 562
Régions OIT									
	Afrique	23,3	63 416	16,9	17 926	13,4	13 187	19,8	94 529
	Afrique subsaharienne	25,9	59 777	17,8	16 008	13,0	10 831	21,5	86 616
	États arabes	6,0	1 693	5,3	614	5,1	553	5,6	2 861
	Asie et Pacifique	1,7	8 205	3,2	6 689	6,2	12 762	3,1	27 656
	Amériques	2,7	2 717	3,9	1 779	6,6	3 074	3,9	7 570
	Amérique latine et Caraïbes	3,8	2 717	5,7	1 779	9,1	2 853	5,5	7 349
	Europe et Asie centrale	3,6	2 869	2,4	830	3,7	1 247	3,3	4 945
Régions ODD									
	Afrique subsaharienne	25,9	59 777	17,8	16 008	13,0	10 832	21,5	86 617
	Asie centrale et du Sud-Est	2,3	6 111	3,1	3 688	6,2	7 235	3,4	17 035
	Asie de l'Est et du Sud-Est	1,7	3 579	3,4	3 190	6,1	5 529	3,1	12 298
	Afrique du Nord et Asie occidentale	7,1	5 843	8,9	2 977	10,8	3 387	8,3	12 208
	Amérique latine et Caraïbes	3,8	2 717	5,7	1 779	9,1	2 852	5,5	7 348
	Europe et Amérique du Nord	0,5	421	0,3	104	2,0	772	0,8	1 297
	Océanie	7,4	452	3,5	91	8,4	216	6,7	759
Régions UNICEF									
	Asie de l'Est et Pacifique	1,8	4 032	3,4	3 281	6,1	5 742	3,2	13 055
	Europe et Asie centrale	3,7	2 869	2,4	830	3,7	1 216	3,4	4 915
	Amérique latine et Caraïbes	3,8	2 717	5,7	1 779	9,1	2 855	5,5	7 351
	Moyen-Orient et Afrique du Nord	5,3	3 779	6,7	1 959	8,9	2 420	6,4	8 159
	Amérique du Nord	0,0	-	0,0	-	1,5	221	0,4	221
	Asie du Sud	1,7	4 134	3,1	3 360	6,3	6 837	3,1	14 331
	Afrique subsaharienne	25,6	61 370	17,8	16 630	13,3	11 531	21,3	89 531
Enfants astreints au travail des enfants non scolarisés									
	Total	27,6	21 810	40,6	11 305	58,6	18 052	37,2	51 168
Enfants astreints au travail des enfants par secteur d'activité économique									
	Agriculture	68,1	53 755	61,2	17 029	41,1	12 654	60,7	83 438
	Industrie	7,3	5 743	13,7	3 812	25,5	7 870	12,7	17 425
	Services	24,6	19 403	25,1	6 997	33,4	10 299	26,7	36 700

	Garçons								Filles							
	5-11 ans		12-14 ans		15-17 ans		5-17 ans		5-11 ans		12-14 ans		15-17 ans		5-17 ans	
	%	No.	%	No.	%	No.	%	No.	%	No.	%	No.	%	No.	%	No.
	8,3	41 109	7,7	16 182	10,2	20 924	8,6	78 215	8,1	37 791	5,9	11 656	5,2	9 900	6,9	59 347
	23,6	32 483	18,2	9 798	15,8	7 890	20,8	50 172	23,0	30 933	15,5	8 128	10,9	5 297	18,8	44 358
	26,1	30 380	19,1	8 642	14,5	6 115	22,1	45 136	25,8	29 396	16,6	7 367	11,4	4 717	20,8	41 480
	6,4	920	8,0	477	8,1	453	7,2	1 851	5,6	773	2,4	137	1,9	100	4,1	1 010
	1,8	4 571	3,8	4 144	8,7	9 366	3,9	18 081	1,6	3 634	2,5	2 545	3,5	3 396	2,2	9 575
	3,0	1 560	5,0	1 167	9,7	2 305	5,1	5 032	2,3	1 156	2,8	612	3,4	769	2,7	2 538
	4,3	1 560	7,3	1 167	13,4	2 145	7,2	4 873	3,3	1 156	4,0	612	4,6	707	3,8	2 476
	3,9	1 574	3,4	596	5,3	909	4,1	3 079	3,3	1 295	1,4	234	2,1	338	2,6	1 866
	26,1	30 380	19,1	8 642	14,5	6 115	22,1	45 137	25,8	29 396	16,6	7 367	11,4	4 717	20,8	41 480
	2,4	3 332	4,0	2 434	10,0	6 059	4,5	11 826	2,1	2 779	2,2	1 254	2,1	1 176	2,1	5 209
	1,8	2 014	3,7	1 854	7,0	3 344	3,4	7 213	1,5	1 565	3,0	1 336	5,1	2 185	2,7	5 086
	8,1	3 375	11,5	1 968	16,3	2 596	10,6	7 939	6,2	2 468	6,2	1 009	5,2	791	6,0	4 268
	4,3	1 560	7,3	1 167	13,5	2 145	7,2	4 872	3,3	1 156	4,0	612	4,6	707	3,8	2 476
	0,5	212	0,3	69	2,7	548	1,0	829	0,5	209	0,2	36	1,2	225	0,6	469
	7,4	234	3,6	49	8,8	117	6,9	400	7,4	218	3,4	42	8,1	100	6,6	360
	1,9	2 249	3,7	1 903	7,0	3 459	3,5	7 611	1,7	1 783	3,0	1 378	5,2	2 283	2,8	5 444
	3,9	1 574	3,4	596	5,2	891	4,1	3 061	3,4	1 295	1,4	234	2,0	326	2,6	1 854
	4,3	1 560	7,3	1 167	13,4	2 146	7,1	4 874	3,3	1 156	4,0	612	4,6	709	3,8	2 477
	6,2	2 296	9,0	1 345	14,7	2 041	8,7	5 682	4,2	1 483	4,3	614	2,9	380	4,0	2 477
	0,0	-	0,0	-	2,1	159	0,5	159	0,0	-	0,0	-	0,9	62	0,2	62
	1,8	2 289	3,9	2 198	10,2	5 739	4,2	10 226	1,6	1 845	2,2	1 162	2,1	1 098	1,8	4 105
	25,7	31 141	19,0	8 973	14,8	6 488	22,0	46 603	25,5	30 229	16,6	7 656	11,7	5 043	20,7	42 928
	27,9	11 475	40,9	6 613	60,8	12 729	39,4	30 818	27,3	10 335	40,3	4 692	53,8	5 323	34,3	20 350
	70,3	28 888	60,7	9 831	39,4	8 238	60,0	46 956	65,8	24 867	61,8	7 198	44,6	4 416	61,5	36 481
	7,9	3 252	14,9	2 417	30,2	6 328	15,3	11 997	6,6	2 490	12,0	1 395	15,6	1 542	9,1	5 428
	21,8	8 969	24,3	3 935	30,4	6 358	24,6	19 262	27,6	10 434	26,3	3 063	39,8	3 942	29,4	17 438

TRAVAIL DANGEREUX

Pourcentage et nombre (en milliers) d'enfants âgés de 5 à 17 ans effectuant des travaux dangereux

		Total							
		5-11 ans		12-14 ans		15-17 ans		5-17 ans	
		%	No.	%	No.	%	No.	%	No.
Total mondial		1,1	10 343	3,1	12 808	7,8	30 824	3,1	53 975
Régions OIT									
	Afrique	2,6	7 086	7,0	7 405	13,4	13 187	5,8	27 677
	Afrique subsaharienne	2,7	6 223	6,9	6 197	13,0	10 831	5,8	23 252
	États arabes	1,0	293	2,4	278	5,1	553	2,2	1 124
	Asie et Pacifique	0,4	1 787	1,7	3 588	6,2	12 762	2,0	18 137
	Amériques	0,8	800	2,3	1 047	6,6	3 074	2,5	4 921
	Amérique latine et Caraïbes	1,1	800	3,3	1 047	9,1	2 853	3,5	4 699
	Europe et Asie centrale	0,5	377	1,4	491	3,7	1 247	1,4	2 115
Régions ODD									
	Afrique subsaharienne	2,7	6 223	6,9	6 197	13,0	10 832	5,8	23 252
	Asie centrale et du Sud-Est	0,4	1 035	1,7	2 001	6,2	7 235	2,0	10 272
	Asie de l'Est et du Sud-Est	0,4	878	1,8	1 697	6,1	5 529	2,0	8 103
	Afrique du Nord et Asie occidentale	1,5	1 247	5,3	1 760	10,8	3 387	4,4	6 394
	Amérique latine et Caraïbes	1,1	800	3,4	1 047	9,1	2 852	3,5	4 699
	Europe et Amérique du Nord	0,1	68	0,2	63	2,0	772	0,5	903
	Océanie	1,5	91	1,7	44	8,4	216	3,1	352
Régions UNICEF									
	Asie de l'Est et Pacifique	0,4	969	1,8	1 741	6,1	5 742	2,1	8 452
	Europe et Asie centrale	0,5	377	1,4	491	3,7	1 216	1,4	2 085
	Amérique latine et Caraïbes	1,1	800	3,3	1 047	9,1	2 855	3,5	4 701
	Moyen-Orient et Afrique du Nord	1,5	1 046	4,6	1 334	8,9	2 420	3,7	4 801
	Amérique du Nord	0,0	-	0,0	-	1,5	221	0,4	221
	Asie du Sud	0,3	802	1,7	1 808	6,3	6 837	2,0	9 447
	Afrique subsaharienne	2,6	6 348	6,8	6 387	13,3	11 531	5,8	24 267
Enfants astreints au travail des enfants non scolarisés									
	Total	45,4	4 700	49,0	6 279	58,6	18 052	53,8	29 031
Enfants astreints au travail des enfants par secteur d'activité économique									
	Agriculture	56,5	5 847	53,8	6 887	41,1	12 654	47,0	25 389
	Industrie	9,3	959	17,5	2 236	25,5	7 870	20,5	11 065
	Services	34,2	3 536	28,8	3 685	33,4	10 299	32,5	17 520

	Garçons								Filles							
	5-11 ans		12-14 ans		15-17 ans		5-17 ans		5-11 ans		12-14 ans		15-17 ans		5-17 ans	
	%	No.	%	No.	%	No.	%	No.	%	No.	%	No.	%	No.	%	No.
	1,2	6 167	3,7	7 735	10,2	20 924	3,8	34 825	0,9	4 176	2,6	5 073	5,2	9 900	2,2	19 149
	3,0	4 141	7,6	4 102	15,8	7 890	6,7	16 134	2,2	2 944	6,3	3 302	10,9	5 297	4,9	11 543
	3,1	3 575	7,4	3 347	14,5	6 115	6,4	13 037	2,3	2 648	6,4	2 850	11,4	4 717	5,1	10 215
	1,2	175	3,7	219	8,1	453	3,3	848	0,9	117	1,0	59	1,9	100	1,1	277
	0,4	1 112	2,1	2 308	8,7	9 366	2,7	12 787	0,3	675	1,3	1 279	3,5	3 396	1,3	5 350
	1,0	531	3,2	754	9,7	2 305	3,6	3 590	0,5	269	1,3	293	3,4	769	1,4	1 331
	1,5	531	4,7	754	13,4	2 145	5,0	3 430	0,8	269	1,9	293	4,6	707	1,9	1 269
	0,5	207	2,0	351	5,3	909	1,9	1 467	0,4	170	0,8	140	2,1	338	0,9	648
	3,1	3 575	7,4	3 347	14,5	6 115	6,4	13 037	2,3	2 648	6,4	2 850	11,4	4 717	5,1	10 215
	0,5	630	2,2	1 357	10,0	6 059	3,1	8 047	0,3	405	1,1	644	2,1	1 176	0,9	2 225
	0,5	538	2,1	1 033	7,0	3 344	2,3	4 915	0,3	340	1,5	664	5,1	2 185	1,7	3 189
	1,9	803	6,9	1 180	16,3	2 596	6,1	4 579	1,1	444	3,5	581	5,2	791	2,5	1 815
	1,5	531	4,7	754	13,5	2 145	5,0	3 430	0,8	269	1,9	293	4,6	707	1,9	1 269
	0,1	35	0,2	40	2,7	548	0,7	623	0,1	33	0,1	22	1,2	225	0,3	280
	1,7	54	1,9	25	8,8	117	3,4	195	1,3	37	1,5	19	8,1	100	2,9	156
	0,5	592	2,1	1 058	7,0	3 459	2,4	5 109	0,4	377	1,5	683	5,2	2 283	1,7	3 343
	0,5	207	2,0	351	5,2	891	1,9	1 449	0,4	170	0,8	140	2,0	326	0,9	636
	1,5	531	4,7	754	13,4	2 146	5,0	3 431	0,8	269	1,9	293	4,6	709	1,9	1 270
	1,9	691	5,8	875	14,7	2 041	5,5	3 607	1,0	355	3,2	459	2,9	380	1,9	1 194
	0,0	-	0,0	-	2,1	159	0,5	159	0,0	-	0,0	-	0,9	62	0,2	62
	0,4	505	2,1	1 216	10,2	5 739	3,1	7 460	0,2	297	1,1	593	2,1	1 098	0,9	1 987
	3,0	3 641	7,4	3 482	14,8	6 488	6,4	13 611	2,3	2 708	6,3	2 906	11,7	5 043	5,1	10 656
	46,7	2 879	50,4	3 901	60,8	12 729	56,0	19 509	43,6	1 820	46,9	2 379	53,8	5 323	49,7	9 522
	61,2	3 776	53,3	4 121	39,4	8 238	46,3	16 135	49,6	2 071	54,5	2 766	44,6	4 416	48,3	9 253
	9,6	592	19,8	1 529	30,2	6 328	24,3	8 448	8,8	367	14,0	708	15,6	1 542	13,7	2 617
	29,2	1 799	27,0	2 086	30,4	6 358	29,4	10 242	41,6	1 738	31,5	1 599	39,8	3 942	38,0	7 279

TRAVAIL DES ENFANTS ET TRAVAIL DANGEREUX

Tendances

		Nombre (en milliers) et pourcentage d'enfants âgés de 5 à 17 ans astreints au travail des enfants, 2016-2024						Nombre (en milliers) et pourcentage d'enfants âgés de 5 à 17 ans effectuant des travaux dangereux, 2016-2024					
		2016		2020		2024		2016		2020		2024	
		%	No.	%	No.	%	No.	%	No.	%	No.	%	No.
Total mondial		9,6	151 600	9,6	160 000	7,8	137 562	4,6	72 500	4,7	79 000	3,1	53 975
Sexe	Filles	8,4	64 100	7,8	62 900	6,9	59 347	3,6	27 800	3,6	28 800	2,2	19 149
	Garçons	10,7	87 500	11,2	97 000	8,6	78 215	5,5	44 800	5,8	50 200	3,8	34 825
Âge	5-11 ans	8,3	72 600	9,7	89 300	8,2	78 900	2,2	19 000	2,8	25 900	1,1	10 343
	12-14 ans	11,7	41 900	9,3	35 600	6,8	27 838	4,6	16 400	4,8	18 100	3,1	12 808
	15-17 ans	10,5	37 100	9,5	35 000	7,8	30,824	10,5	37 100	9,5	35 000	7,8	30 824
Régions OIT	Afrique	19,6	72 100	21,6	92 200	19,8	94 529	8,6	31 500	9,7	41 400	5,8	27 677
	Afrique subsaharienne	22,4	70 000	23,9	86 600	21,5	86 616	9,8	30 500	10,7	38 600	5,8	23 252
	États arabes	2,9	1 200	5,8	2 400	5,6	2 861	1,5	600	4,5	1 900	2,2	1 124
	Asie et Pacifique	7,4	62 100	5,6	48 700	3,1	27 656	3,4	28 500	2,6	22 200	2,0	18 137
	Amériques	5,3	10 700	4,3	8 300	3,9	7 570	3,2	6 600	2,9	5 700	2,5	4 921
	Amérique latine et Caraïbes	7,3	10 500	6,0	8 200	5,5	7 349	4,4	6 300	4,0	5 500	3,5	4 699
	Europe et Asie centrale	4,1	5 500	5,7	8 300	3,3	4 945	4,0	5 300	5,5	7 900	1,4	2 115
Régions ODD	Afrique subsaharienne	-	-	23,9	86 600	21,5	86 617	-	-	10,7	38 600	5,8	23 252
	Asie centrale et du Sud-Est	-	-	5,5	26 300	3,4	17 035	-	-	2,9	14 000	2,0	10 272
	Asie de l'Est et du Sud-Est	-	-	6,2	24 300	3,1	12 298	-	-	2,6	10 400	2,0	8 103
	Afrique du Nord et Asie occidentale	-	-	7,8	10 100	8,3	12 208	-	-	5,1	6 500	4,4	6 394
	Amérique latine et Caraïbes	-	-	6,0	8 200	5,5	7 348	-	-	4,0	5 500	3,5	4 699
	Europe et Amérique du Nord	-	-	2,3	3 800	0,8	1 297	-	-	2,2	3 700	0,5	903
	Océanie	-	-	-	-	6,7	759	-	-	-	-	3,1	352
Régions UNICEF	Asie de l'Est et Pacifique	-	-	6,2	25 100	3,2	13 055	-	-	2,7	10 700	2,1	8 452
	Europe et Asie centrale	-	-	5,8	8 300	3,4	4 915	-	-	5,5	7 900	1,4	2 085
	Amérique latine et Caraïbes	-	-	6,0	8 200	5,5	7 351	-	-	4,0	5,500	3,5	4 701
	Moyen-Orient et Afrique du Nord	-	-	6,5	7 200	6,4	8 159	-	-	3,8	4 200	3,7	4 801
	Amérique du Nord	-	-	0,3	200	0,4	221	-	-	0,3	200	0,4	221
	Asie du Sud	-	-	4,9	21 800	3,1	14 331	-	-	2,4	10 800	2,0	9 447
	Afrique subsaharienne	-	-	23,7	89 200	21,3	89 531	-	-	10,6	39 800	5,8	24 267
Niveau de revenu national	Faible revenu	19,4	65 200	26,2	65 000	23,5	57 706	8,8	29 700	11,6	28 700	7,1	17 370
	Revenu intermédiaire inférieur	8,5	58 200	9,0	69 700	7,5	59 691	4,9	33 500	4,3	33 600	3,1	24 356
	Revenu intermédiaire supérieur	6,6	26 200	4,9	23 700	3,6	18 708	2,0	7 800	3,2	15 300	2,1	11 040
	Revenu élevé	1,2	2 000	0,9	1 600	0,7	1 457	1,0	1 600	0,8	1 500	0,6	1 209

Notes: Les chiffres ayant été arrondis, il se peut que le total ne soit pas égal à 100 pour cent. Nous ne disposons pas de données sur les tendances pour 2016 dans les régions ODD et de l'UNICEF.

VUE D'ENSEMBLE DU CADRE DE MESURE

Définitions

Le cadre de mesure utilisé pour les estimations mondiales sur le travail des enfants de 2024 est conforme à la Résolution concernant les statistiques du travail des enfants adoptée par la 18^e CIST. Ce même cadre a été utilisé pour les éditions précédentes des estimations mondiales. En 2018, la 20^e CIST a adopté une nouvelle résolution visant à actualiser le cadre de mesure du travail des enfants. De nombreux pays ont adapté leurs enquêtes pour s'aligner sur les nouvelles normes statistiques, mais l'ancien cadre a été retenu pour les estimations mondiales de 2024 afin de préserver la comparabilité avec les éditions antérieures. À mesure que davantage de pays adopteront le nouveau cadre, il sera possible d'évaluer la faisabilité de son application aux futures éditions des estimations mondiales.

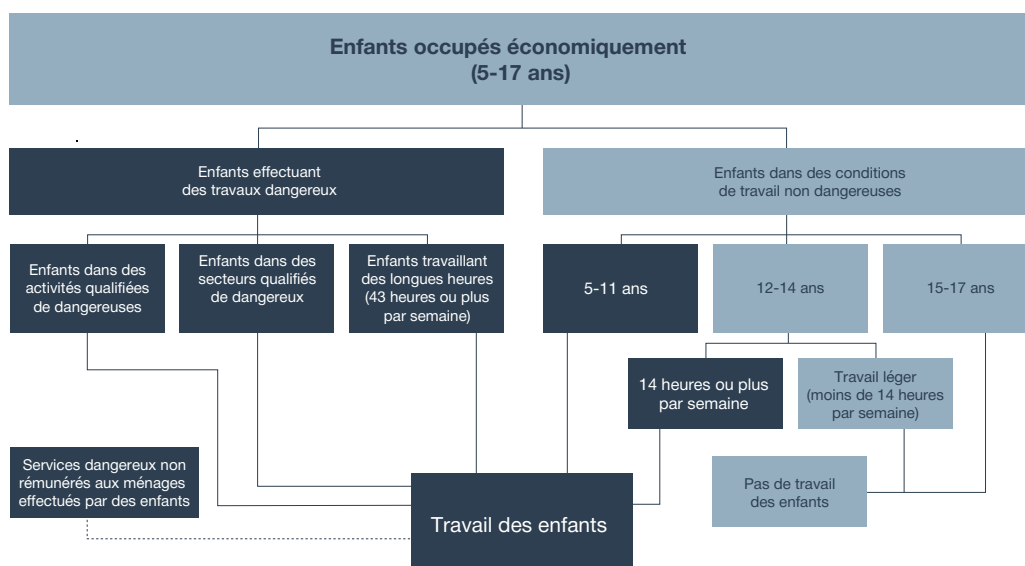
Le calcul des estimations du travail des enfants commence par la détermination du nombre d'enfants âgés de 5 à 17 ans occupés économiquement. Parmi eux, ceux qui exercent des activités qualifiées de dangereuses, sont employés dans des secteurs qualifiés de dangereux et/ou travaillent de longues heures sont considérés comme astreints au travail des enfants. Ces catégories ne sont pas mutuellement exclusives. Les secteurs qualifiés de dangereux incluent les mines, les carrières et la construction, tandis qu'un groupe de travail de l'OIT a identifié 41 métiers dangereux pour les enfants²⁰. Les longues heures de travail sont définies

comme 43 heures ou plus par semaine, ce qui correspond approximativement à la durée normale de travail pour les adultes selon la législation nationale (généralement entre 40 et 44 heures). Le nombre d'enfants travaillant dans des secteurs qualifiés de dangereux, engagés dans des activités dangereuses et/ou travaillant de longues heures constitue le total des enfants effectuant des travaux dangereux.

Pour obtenir une estimation définitive du travail des enfants, deux catégories supplémentaires sont prises en compte: les enfants âgés de 5 à 11 ans qui travaillent (quelle que soit l'activité) et les enfants âgés de 12 à 14 ans qui travaillent 14 heures ou plus par semaine (voir figure A1). Pour les enfants de 12 à 14 ans, le seuil de 14 heures permet de distinguer les travaux légers autorisés des autres formes de travail. Ce seuil, utilisé dans les estimations précédentes, correspond à environ deux heures de travail par jour sur une semaine civile, incluant les jours d'école et les week-ends.

Le cadre statistique défini par la CIST prévoit également une mesure distincte pour les services dangereux non rémunérés aux ménages effectués par des enfants. L'indicateur utilisé reflète l'exécution de tâches ménagères par des enfants âgés de 5 à 14 ans pendant 21 heures ou plus par semaine. Aucun seuil horaire spécifique n'est défini pour les enfants âgés de 15 à 17 ans dans ce domaine.

Figure A1. Cadre de mesure pour les estimations mondiales du travail des enfants



Note: Les lignes en pointillé correspondent à la mesure des services dangereux non rémunérés aux ménages, qui est facultative en vertu de la résolution de 2008 sur les statistiques du travail des enfants.

Sources des données

Les estimations mondiales de 2024 reposent sur un vaste ensemble d'enquêtes auprès des ménages représentatives au niveau national, portant en totalité ou en partie sur les enfants âgés de 5 à 17 ans. Ces estimations s'appuient sur des données recueillies dans 107 pays, couvrant environ 60 pour cent de la population mondiale des enfants de ce groupe d'âge. L'Afrique subsaharienne est la région la mieux couverte, avec des données représentant 83 pour cent des enfants de cette région.

Les données proviennent de sources variées. Dans 19 pays, elles sont issues d'enquêtes par grappes à indicateurs multiples (MICS) menées avec l'assistance de l'UNICEF. Dans 37 pays, les données proviennent soit d'enquêtes nationales sur le travail des enfants menées avec l'assistance de l'OIT, soit d'enquêtes sur la main-d'œuvre incluant des données sur les enfants à partir de l'âge de 5 ans. Dans deux pays, les données proviennent d'enquêtes démographiques et sanitaires. Dans les 49 pays restants, les données sont issues d'enquêtes nationales sur la main-d'œuvre ou d'autres enquêtes auprès des ménages incluant partiellement des données sur les enfants âgés de 5 à 17 ans.

Près de 90 pour cent des enquêtes ont été menées durant la période de référence allant de 2020 à 2024. Pour enrichir la base de données, 13 enquêtes réalisées en 2019 ont été exceptionnellement incluses.

Modélisation

Pour les pays ne disposant pas de données ou n'ayant que de données partielles sur la population d'enfants, une procédure explicite d'imputation a été appliquée. Cette méthode permet de tenir compte du caractère non aléatoire des données manquantes en exploitant les relations entre les covariables sociodémographiques et le travail des enfants (ou d'autres variables pertinentes) afin d'estimer les valeurs manquantes.

La modélisation repose sur la construction séquentielle de six modèles correspondant à six indicateurs. Quatre modèles servent à estimer les valeurs manquantes relatives à différents taux: enfants occupés économiquement, enfants astreints au travail des enfants, enfants effectuant des travaux dangereux et enfants astreints au travail des enfants dans le cadre de la production générale. Les deux autres modèles visent

à estimer la répartition des enfants selon leur statut (occupés économiquement, astreints au travail des enfants, effectuant des travaux dangereux), par secteur d'activité économique et selon la fréquentation scolaire. Chaque modèle produit des estimations ventilées par sexe (masculin, féminin et total) et par groupe d'âge (5 à 11 ans, 12 à 14 ans, 15 à 17 ans, et 5 à 17 ans), ce qui génère 12 observations par pays. Ces catégories ne sont pas indépendantes: le total doit correspondre à la somme des composantes.

La construction de chaque modèle s'est déroulée en plusieurs étapes, aboutissant à un ensemble complet de données pour chaque pays. La première étape visait à réduire la dimensionnalité des données et à tester différentes spécifications du modèle par validation croisée. Cette procédure permet d'identifier la spécification présentant le meilleur pouvoir prédictif pour les valeurs de la variable dépendante. Une fois le modèle optimal sélectionné, la relation entre la variable dépendante et les variables exogènes a été établie pour les pays disposant de données, à l'aide d'un modèle de régression linéaire. Ce modèle a ensuite été utilisé pour estimer les valeurs de la variable dépendante pour les pays ne disposant pas de données, en s'appuyant sur les variables exogènes et les relations identifiées aux étapes précédentes. Enfin, un système de contrôle a été appliqué afin de garantir la cohérence des estimations. Une description complète de la méthode de modélisation est présentée dans la publication complémentaire intitulée *Methodology of the 2024 Global Estimates of Child Labour*, publiée conjointement par l'OIT et l'UNICEF.

Méthodes utilisées pour les projections mondiales

Le rythme actuel de progression a été déterminé en calculant le taux de baisse annuel composé de la prévalence du travail des enfants entre 2020 et 2024. Cette estimation repose sur l'hypothèse que la diminution du travail des enfants observée s'est produite de manière constante au cours de cette période de quatre ans. Sur cette base, des projections ont été établies concernant les niveaux futurs de prévalence du travail des enfants, en appliquant le taux de baisse annuel calculé. Le nombre projeté d'enfants astreints au travail des enfants a ensuite été estimé à partir des taux de prévalence projetés et des données démographiques prévisionnelles.

NOTES DE FIN

1. Convention (n° 138) sur l'âge minimum d'accès à l'emploi et convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants.
2. Nations Unies, [World Population Prospects: The 2024 revision](#), Département des affaires économiques et sociales, Division de la population, édition en ligne, 2024, (disponible en anglais). Données personnalisées acquises par le canal du site web. Ce chiffre est basé sur la population d'enfants âgés de 5 à 17 ans.
3. Organisation internationale du Travail (OIT) et Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), [Methodology of the 2024 ILO-UNICEF Global Estimates of Child Labour](#), Genève et New York, 2025, (disponible en anglais).
4. Voir la «*Résolution II concernant les statistiques sur le travail des enfants*» dans: Organisation internationale du Travail, Rapport de la Conférence, 18e Conférence internationale des statisticiens du travail, Genève, 24 novembre-5 décembre 2008, ICLS/18/2008/IV/FINAL, BIT, Genève, 2009. Bien qu'il y ait une résolution plus récente concernant les statistiques du travail des enfants (20e CIST, 2018, ICLS/20/2018/3), la plupart des pays utilisent encore le cadre statistique antérieur (18e CIST, 2008). L'OIT soutient activement les efforts déployés par les pays pour appliquer les normes statistiques les plus récentes. Lorsque les nouvelles normes statistiques seront utilisées dans une masse critique d'enquêtes sur les ménages, il sera possible de produire des estimations mondiales et régionales en s'appuyant sur ces normes.
5. Deux formulations de l'indicateur 8.7.1 des ODD sont utilisées pour le suivi et la présentation de rapports concernant l'avancement de la cible 8.7 des ODD dans le monde. Le premier se fonde sur le domaine de production du Système de comptabilité nationale des Nations Unies et le second sur le domaine de la production générale. L'indicateur fondé sur le domaine de production du Système de comptabilité nationale correspond au nombre d'enfants occupés économiquement ayant atteint ou dépassé le nombre maximal d'heures hebdomadaires autorisé selon l'âge, et donc en situation de travail des enfants. L'indicateur fondé sur le domaine de la production générale correspond aux enfants âgés de 5 à 14 ans fournissant des services non rémunérés aux ménages à raison de 21 heures ou plus par semaine, et donc en situation de travail des enfants également. Pour en savoir plus sur les métadonnées relatives à l'indicateur 8.7.1, voir Nations Unies, [SDG indicator metadata, indicator 8.7.1](#), Division de statistique, (disponible en anglais).
6. Les chiffres ayant été arrondis, le total n'est pas égal à 138 millions.
7. Quelques réserves s'imposent dans l'interprétation des estimations mondiales de 2024. Au fil du temps, la mesure du travail des enfants s'est améliorée, et les estimations actuelles prennent en compte des cas de travail des enfants qui n'auraient pas été représentés dans les estimations antérieures. La période étudiée pour les estimations actuelles – de 2020 à 2024 – couvre également la pandémie mondiale de COVID-19, lors de laquelle le travail des enfants a augmenté brusquement et temporairement dans bien des régions du monde, alors que les écoles fermaient et que les enfants étaient contraints de travailler pour aider leurs familles aux prises avec les conséquences socioéconomiques de la crise. Simultanément, comme pour les estimations mondiales antérieures, du fait du manque de données nationales fiables sur les pires formes du travail des enfants autres que les travaux dangereux – traite d'enfants, travail forcé, enrôlement d'enfants dans des conflits armés, exploitation sexuelle d'enfants à des fins commerciales et utilisation d'enfants aux fins d'activités illicites notamment – ces formes de travail des enfants sont sous-représentées et sous-estimées dans les estimations mondiales de 2024.
8. Le présent rapport applique différentes classifications géographiques pour la présentation des valeurs régionales. Le système de classification régionale des ODD est utilisé pour la présentation des estimations du travail des enfants de 2024. Pour les tendances régionales, cependant, le rapport reprend les groupements régionaux de l'OIT, en raison du manque de données historiques existantes avant 2016 pour les régions citées dans le système de classification des ODD et du fait que ce système n'est entré en vigueur qu'en 2015, lors de l'adoption des ODD.
9. Nations Unies, *World Population Prospects*, 2024.
10. La Banque mondiale définit actuellement les pays à revenu élevé comme étant ceux dont le produit intérieur brut (PIB) par habitant est de 13 846 \$ ou plus.
11. Voir, par exemple, OIT et Bureau de recherche Innocenti de l'UNICEF, [Le rôle de la protection sociale dans l'élimination du travail des enfants: Examen des données probantes et implications politiques](#), Genève et Florence, 2022.
12. Understanding Children's Work Programme (UCW), [Unpaid household services and child labour](#), Rome, 2013, (disponible en anglais).
13. Le seuil d'heures de travail hebdomadaires pour les tâches ménagères, de 21 heures pour le groupe d'âge des 5 à 14 ans, correspond à l'indicateur 8.7.1 des ODD, qui est basé sur le domaine de la production générale.
14. L'exclusion des tâches ménagères accomplies par les enfants âgés de 15 à 17 ans est conforme à l'indicateur 8.7.1 des ODD qui est basé sur le domaine de la production générale. Il faut approfondir le travail méthodologique pour déterminer l'incidence éventuelle des tâches ménagères chez les enfants plus âgés et pour fixer un seul horaire au-delà duquel les tâches ménagères seraient assimilées à du travail des enfants pour ce groupe de population.
15. Les industries et activités qui sont considérées comme étant dangereuses aux fins des estimations mondiales sont basées sur la recommandation n° 190 de l'OIT, qui énonce les types d'activités à prendre en considération lorsqu'un pays élabore sa législation nationale sur les travaux qui sont jugés dangereux pour les enfants. À titre d'exemples d'industries ou d'activités qui sont considérées comme étant dangereuses aux fins des estimations mondiales, citons l'exploitation minière et la construction.
16. Ces données sont recueillies dans le cadre d'un module sur les connaissances de base introduit à l'occasion de la sixième édition de l'enquête par grappes à indicateurs multiples. Ce module permet de mesurer l'acquisition de compétences de base en lecture et en calcul chez les enfants âgés de 7 à 14 ans au moyen d'une évaluation directe des compétences et connaissances des enfants.
17. Pour une analyse plus détaillée des résultats scolaires relatifs aux compétences de base, voir: UNICEF, [Are children really learning? Exploring foundational skills in the midst of a learning crisis](#), New York, 2022, (disponible en anglais).
18. Voir, par exemple, OIT, [Meta-analysis of the effects of interventions on child labour](#), Genève, 2023, (disponible en anglais); OIT, *Research for policy guidance tool*; OIT et UNICEF, [Travail des enfants: Estimations mondiales 2020, tendances et chemin à suivre](#), Genève et New York, 2021, pp. 62–75; et OIT, [Ending Child Labour by 2025: A review of policies and programmes](#), Genève, 2018, (disponible en anglais).
19. Ont participé à cette Conférence des représentants des gouvernements, des organisations d'employeurs, des organisations de travailleurs, des organismes des Nations Unies, des groupes de la société civile, des entreprises, des établissements universitaires et des enfants eux-mêmes. Tous ont réaffirmé leur détermination à mettre fin au travail des enfants et leur responsabilité commune dans cette entreprise.
20. OIT, [«Classification internationale type des professions \(CITP\)»](#), Genève.



Organisation
internationale
du Travail

unicef 
pour chaque enfant